



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2021

Le Rapport Financier Annuel est une reproduction de la version officielle du Rapport Financier Annuel qui a été établie au format XHTML et est disponible sur le site de l'émetteur.

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
RAPPORT DE GESTION	5
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	28
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	36
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES	98
ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES	105
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	146



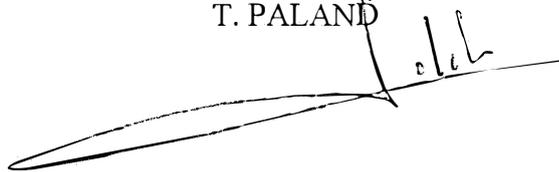
**ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
ANNUEL**

31 décembre 2021

Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier ne contient pas toutes les informations visées par le code de commerce. Celles-ci seront incluses dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires.

Le 24 mars 2022
Le Directeur Général
T. PALAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. PALAND', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a long, sweeping underline that extends to the left.



RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2021

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIAC
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce.

A titre ordinaire, il vous sera rendu compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, avant de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, et de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat.

Vous aurez également à vous prononcer sur la modification des statuts de la Société qui aura pour objet d'élargir l'objet social conformément à l'agrément d'extension de l'activité octroyée par la Banque Centrale Européenne en date du 13 décembre 2021.

SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

GROUPE DIAC - ACTIVITE COMMERCIALE

Les immatriculations

Le marché automobile toutes marques est en hausse de +1.9% par rapport à fin décembre 2020, avec 2,09 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault atteint un volume de 395.306 immatriculations, pour une part de marché VP+VU en baisse de -2,4pts à 18,9%.

Les ventes de Dacia représentent 126.404 immatriculations, en hausse de +28,5% par rapport à l'année dernière. La part de marché s'établit à 6%, en hausse de +1,3pt.

Enfin, 34.273 véhicules Nissan ont été immatriculés, en baisse de -12,3% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque est de 1,6%.

L'activité du Groupe DIAC

Le Groupe Diac a réalisé 407.879 nouveaux dossiers, contre 426.634 en 2020. La performance commerciale du Groupe Diac est en baisse en 2021, la pénétration VN toutes marques s'établissant à 52,8% (-2.1 pts par rapport à 2020).

La marge acquise complète s'établit à 507,6 Meur.

▪ **En VN Renault,**

Les volumes financés s'inscrivent à 212.039 dossiers, en baisse de -12,4% par rapport à 2020. Le taux de pénétration sur immatriculations Renault s'établit à 53,6%, en baisse de -1,7 pt par rapport à 2020.

DIAC (102.812 dossiers contre 124.846 en décembre 2020)

La performance de Diac s'inscrit en baisse par rapport à l'an passé. Cependant, le taux de pénétration sur les particuliers augmente de +5,0 pts passant de 69,2% à 74,2%.

DIAC LOCATION (109 227 dossiers contre 117 103 en décembre 2020)

La baisse de volumes sur l'activité entreprise est principalement sur le segment du Overlease (-5 086 dossiers).

- **En VN + VO Nissan**, les financements sont en nette baisse avec 22 806 dossiers réglés, en lien avec la baisse des immatriculations Nissan.
- **L'activité VO Renault** est en hausse par rapport à 2020 avec 96 850 dossiers réglés en 2021.
- **L'activité Dacia** est en hausse. Le taux d'intervention VN est en baisse de -5,3 pts passant de 56,4% en 2020 à 51,1% en 2021 avec un nombre de dossiers réglés VN+VO en hausse en 2021 par rapport à 2020.

Les nouveaux financements s'élèvent à 5,72 Geur contre 5,76 Geur en 2020 (soit -0,6%).

- **Les financements aux réseaux (activité COGERA)** affichent un encours productif moyen de 2,83 Geur (hors affacturage), en baisse de -16 % par rapport à fin 2020.

GROUPE DIAC – ACTIVITE FINANCIERE

Le résultat avant impôts du groupe DIAC s'établit à fin décembre 2021 à 209,5 Meur, en hausse de +80,9 Meur par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par :

- **Une marge brute hors services en croissance de +17,3 Meur :**

L'effet positif de la croissance des encours clientèle et de la baisse des coûts de refinancement sous l'effet de la baisse de la grille de tarification facturée par RCI Holding à ses filiales est partiellement compensé par la correction d'une erreur méthodologique des avoirs à établir sur Diac Location (Impact de -27,7Meur, dont -4,7Meur passés en résultat sur 2021 et 16Meur impactant les capitaux propres à l'ouverture) et l'augmentation de la rémunération des titres de participations de Diac (-4,2Meur de charges complémentaire).

- **Une amélioration de +2,2 Meur de la marge sur services :**

Cette progression s'explique par la croissance des commissions d'assurances perçues (+6,9Meur) corrélée à l'évolution du portefeuille assuré ainsi que par la croissance des participations bénéficiaires liée au retrait de la sinistralité en 2020, et est partiellement compensé par le retrait de la marge sur entretien et autres services, l'année 2020 ayant bénéficié de sous-consommation.

- **Des autres produits et charges bancaires en baisse de -6,2 Meur :**

Cette variation s'explique principalement par la provision constituée l'an passé au titre des contrats terminés non cédés (4,1Meur). Cependant, différents éléments sont à signaler cette année :

- Une dotation de 13,1Meur au titre des indemnités de résiliations contentieuses sur Diac
- Le passage en résultat de 9,8Meur de prime de volumes perçue de Renault au titre l'activité de Diac Location

- **Des coûts de distribution en progression de -32,9 Meur :**

Cette évolution s'explique par :

- Une augmentation des coûts de distribution étalés de -12,9Meur, en lien avec la progression du chiffre d'affaire et de l'encours ces dernières années,

- Une hausse des coûts de distribution non étalables, liée principalement à l'accord de marge : la baisse de la grille de refinancement s'est traduite par la réalisation de marges supérieures aux marges cibles, et donc au reversement à Renault de cet excédent (-16Meur vs 2020)

▪ **Un coût du risque en évolution favorable de +99,6 Meur :**

Cette évolution du cout du risque s'explique ainsi :

- **Clientèle : un cout du risque favorable de +83,0 Meur :**
 - Baisse des expositions en 2021 vs une croissance en 2020 : +20,1 Meur :
 - Baisse des PD en 2021 vs une augmentation en 2020 : +18,0 Meur
 - Amélioration des LGD en 2021 vs une détérioration en 2020 : +11,4 Meur,
 - Une moindre dotation de provisions sectorielles : +15,4 Meur
 - Une moindre dotation de provisions individuelles : +13,0 Meur
 - Une réduction de la provision FWL statistique : +2,4 Meur
 - La constitution d'une provision sur les NPL : -2,7Meur
 - La dotation d'un complément de provision sur les fraudes à 100% : -3,8Meur
- **Financement réseaux : un cout du risque favorable de +16,5 Meur :**
 - Une diminution de la provision Forward Looking de +10,8 Meur,
 - La diminution du cout du risque de 3,4 Meur sur le B1 s'explique par la baisse de l'encours combiné à la baisse du taux de couverture de celui-ci, suite au passage au Nouveau Défaut,
 - L'amélioration du cout du risque B2 de 0,9 Meur résulte sur 2021 d'une légère hausse de l'encours, compensé par le retrait du niveau de couverture, et de la dotation en 2020 d'une expertise sur le groupe Leroux.
 - La baisse du cout du risque B3 de 1,3 Meur s'explique par le retrait de l'encours B3
- **Des frais de fonctionnement en progression de -8,8 Meur** qui s'expliquent principalement par une reprise de l'activité totale vs 2020. A noter notamment :
 - Une augmentation des frais de personnel de -2,9 Meur
 - Une hausse des impôts et taxes de -1,5 Meur,
 - Enfin, des frais administratifs qui progressent de -4,9Meur,
- **Un écart favorable sur les Autres Produits et Charges Exceptionnels de +9,8 M€** liés à un complément de provision sur le coût prévisionnel de la Dispense d'Activité intervenu en 2020 et non présent en 2021.

Les effectifs (y compris RNGM et hors DA, dispense d'activité) s'inscrivent à 1540 CDI/CDD inscrits à fin décembre 2021 contre 1522 à fin décembre 2020.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport de gestion a été réalisé.

Toutefois, nous vous précisons que fin février 2022, la Fédération de Russie a lancé une action militaire en Ukraine. Cette opération militaire a conduit à des réactions de la communauté internationale en

particulier en matière de sanctions économiques à l'encontre de la Russie dont les répercussions sur l'économie mondiale ne sont pas encore totalement connues à ce jour.

Au 31 décembre 2021, DIAS S.A. ne détient aucune exposition directe sur des contreparties russes, ukrainiennes ou biélorusses.

PERSPECTIVES 2022

Malgré le contexte sanitaire, le marché toutes marques est attendu en croissance sur l'année 2022. L'Alliance devrait ainsi constater une augmentation de ses immatriculations, dont le groupe DIAC devrait bénéficier.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le groupe RCI Banque est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser, piloter et contrôler les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société (cf. partie « Les Risques » du rapport annuel RCI). Le comité contrôle interne groupe a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne applicable à l'ensemble des sociétés françaises et étrangères dont RCI Banque détient le contrôle effectif.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- les dispositifs locaux des filiales, succursales et joint-venture ;
- les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Le directeur de la gestion des risques et le directeur du contrôle interne présentent chaque année au comité d'audit et des comptes du conseil d'administration de RCI Banque les résultats des contrôles permanents, notamment comptables, et les évolutions des dispositifs connexes ; ce dernier évalue le système de contrôle interne et demande le cas échéant des actions d'amélioration.

Le groupe RCI Banque élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les reportings comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

Le groupe DIAC fait partie de RCI Banque. Le groupe DIAC applique les mêmes processus, les mêmes procédures et utilise les mêmes outils que le groupe RCI Banque.

1- LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

La société consolidante RCI Banque définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- la revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrits ci-avant s'appliquent au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une démarche d'harmonisation comptable a été mise en place. Un guide des bonnes pratiques comptables ainsi que sept procédures comptables cadre ont été rédigés à l'attention des filiales ou succursales ; les procédures ont été transposées localement (Arrêtés comptables, Reportings, Saisies manuelles, Contrôle des alimentations automatiques de la comptabilité, Nouveaux schémas comptables, Archivage, Vérification de la réalisation des contrôles de 1er niveau du chef comptable).

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

2- LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'ORGANISATION

2.1 L'UTILISATION D'UN PROGICIEL INTÉGRÉ

Le groupe RCI Banque a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (Entreprise Ressource Planning ou ERP) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

2.2 LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat et de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- en liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- en liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe RCI Banque est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

2.3 LE RÔLE DES ÉQUIPES COMPTABLES ET DE GESTION

Les équipes comptables des filiales secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les données budgétaires et les révisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

2.4 LE RÔLE DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET CENTRAL

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit RCI Banque, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle interne comptable et central, rattaché au département du Contrôle Interne, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les

comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

2.5 L'ANIMATION DE LA FONCTION COMPTABLE

Un service dédié à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe RCI Banque.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles.

Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

2.6 LA PUBLICATION DES COMPTES

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe RCI Banque établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

DIAC – COMPTE DE RESULTAT FINANCIER (A FIN DECEMBRE 2021)

Cumul à fin Décembre	DIAC-COG 2021 réel	DIAC-COG 2020 réel	Écarts
Actif Productif moyen (APM)	10 718 595	11 005 697	-287 101
			-3 %
Produits financiers	432 461 4,03%	435 460 3,96%	-2 999 +0,08 pt
Coût de refinancement	-102 157 -0,95%	-123 761 -1,12%	+21 604 +0,17 pt
Marge Brute Financière (MBF)	330 304 3,08%	311 699 2,83%	+18 605 +0,25 pt
Autres produits de la MBHS	25 968 0,24%	26 595 0,24%	-627 +0,00 pt
Produits nets des placements	-6 253 -0,06%	-1 003 -0,01%	-5 250 -0,05 pt
Marge Brute Hors Service (MBHS)	350 019 3,27%	337 291 3,06%	+12 728 +0,20 pt
Marge sur services	123 003 1,15%	115 764 1,05%	+7 239 +0,10 pt
Autres du PNB	-13 019 -0,12%	-2 010 -0,02%	-11 009 -0,10 pt
CDD étalés	-198 914 -1,86%	-182 693 -1,66%	-16 221 -0,20 pt
CDD non étalables	-7 299 -0,07%	-897 -0,01%	-6 402 -0,06 pt
Total CDD	-206 213 -1,92%	-183 590 -1,67%	-22 623 -0,26 pt
Produit Net Bancaire (PNB)	253 790 2,37%	267 455 2,43%	-13 665 -0,06 pt
Coût du risque	-17 658 -0,16%	-55 368 -0,50%	+37 710 +0,34 pt
Frais de fonctionnement	-107 972 -1,01%	-100 884 -0,92%	-7 088 -0,09 pt
Autres Produits et Charges Exceptionnels (APCE)	0 0,00%	-7 471 -0,07%	+7 471 +0,07 pt
Résultat Avant Impôt (RAI)	128 160 1,20%	103 732 0,94%	+24 428 +0,25 pt
retraitement location financière	-10 800	-2 429	-8 371
retrait APCE	0	7 471	-7 471
Marge Opérationnelle (MOP)	117 360 1,09%	108 774 0,99%	+8 586 +0,11 pt
Impôts	-57 761	20 190	-77 951
Résultat Net (RN)	70 399 0,66%	123 922 1,13%	-53 523 -0,47 pt

DIAC – COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (A FIN DECEMBRE 2021)

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2021	12/2020
Intérêts et produits assimilés	22	136 631	150 189
Intérêts et charges assimilées	23	(124 059)	(143 730)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	2 244 744	2 179 320
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(2 074 833)	(1 961 539)
Revenus des titres à revenu variable	25	172 216	131 451
Commissions (Produits)	26	19 783	9 737
Commissions (Charges)	26	(1 444)	(635)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	4 296	3 013
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	27	247	
Autres produits d'exploitation	28	178 875	168 047
Autres charges d'exploitation	29	(34 652)	(27 977)
PRODUIT NET BANCAIRE		521 804	507 876
Charges générales d'exploitation	30	(347 047)	(307 532)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(5 806)	(6 022)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		168 951	194 322
Coût du risque	31	(158 628)	(89 119)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 323	105 203
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		10 323	105 203
Impôts sur les bénéfices	32	(33 309)	(91)
RESULTAT NET		(22 986)	105 112

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice 2021	-22 986 008,04 EUR
Report à nouveau antérieur	544 174,05 EUR
Décision IAS 19	6 677 000,00 EUR
Solde disponible	-15 764 833,99 EUR
Dividendes	0,00 EUR
Solde du compte report à nouveau 2021	-15 764 833,99 EUR

Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices de DIAC S.A ont été :

- Au titre de l'exercice 2018, il n'y a pas eu de dividende distribué.
- Au titre de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de dividende distribué.
- Au titre de l'exercice 2020, un dividende de 0,71 EUR par action a été distribué

PARTICIPATION

Nous vous précisons que les résultats de l'exercice donnent lieu à l'application des dispositions concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion, conformément à l'Ordonnance du 17 août 1967 et aux accords d'entreprise.

ACTIONNARIAT

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture de cet exercice :

- le capital de DIAC S.A est détenu à 99,99 % par RCI Banque S.A
- DIAC S.A. détient 99.99% de DIAC LOCATION S.A, société de location longue durée et de gestion de parcs aux entreprises.

DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, font l'objet d'une déclaration consolidée de performance extra-financière au niveau de Renault S.A, société mère du Groupe

DIAC – Créances clients (En milliers d'euros)	Article D.441 I. 2° : Factures émises non réglées au 31/12/2021 dont le terme est échu (TTC)						
	Hors échéance	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
Débiteurs divers	940	17 358	130	7299	9 511	34 298	35 238
Créances rattachées sur débiteurs divers	140 182						140 182
	141 122	17 358	130	7 299	9 511	34 298	175 420

DIAC – Créances clients (En milliers d'euros)	Article D.441 -II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice 2021						
	Sans retard	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
A) Tranche de retard de paiement							
Nombre cumulé de factures concernées	329 109	69	230	330	4 462	5 091	334 200
Montant cumulé des factures concernées TTC	1 149 899	213	852	1 293	13 825	16 183	1 166 082
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	98,61%	0,02%	0,07%	0,11%	1,19%	1,39%	100%
B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)							
Délai de paiement utilisé pour le calcul des intérêts de retard							30 jours

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et opérations connexes car ces opérations n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Après avoir pris connaissance des documents comptables qui vous sont présentés et des commentaires dont ils sont assortis, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux comptes, vous aurez à statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes annuels 2021
- Approbation des comptes consolidé 2021
- Affectation du résultat et détermination du dividende
- Absence de conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé

A titre extraordinaire :

- Modification des statuts

A titre ordinaire :

- Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil d'Administration

ANNEXE

Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice (en keur)					
Capital social	560 956	647 266	659 334	415 101	415 101
Nombre d'actions ordinaires émises	36 784 000	59 932 000	96 535 000	96 535 000	96 535 000
Opérations et résultats de l'exercice (en keur)					
Produit net bancaire	173 884	134 815	186 357	507 876	521 804
Bénéfice avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	856 009	1 140 813	1 408 815	1 937 890	2 045 460
Impôts sur les bénéfices	31	(250)	16	(91)	(33 309)
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(163 773)	(238 312)	(244 390)	105 112	(22 986)
Résultat distribué				68 540	
Résultats par action (en Euro)					
Bénéfice après impôts mais avant dotations aux amort. et provisions				20,07	20,84
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions				1,09	(0,24)
Résultat distribué par action				0,71	
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	1 382	1 454	1 450	1 448	1 460
Masse salariale de l'exercice	83 952	88 609	97 315	99 406	104 591
Avantages sociaux de l'exercice	46 298	49 531	48 700	53 279	45 749

ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe DIAC est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe RCI Banque. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par le Conseil d'administration de RCI Banque. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

LE RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.
- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	29,5 M€
Non Alloués :	8,5 M€

**Total limite de sensibilité en M€ accordé
par le Conseil d'administration sur avis du Comité des Risques de RCI Banque :**
70M€

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/12), RCI Banque mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 Décembre 2021, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (70 M€).

La sensibilité en valeur absolue du groupe DIAC au risque de taux (variation uniforme de la courbe de taux de +100bps) constatée au 31 Décembre 2021 est de + 0.369 millions d'euros, en dessous de la limite de 4,45 millions d'euros.

Au 31 Décembre 2021, une hausse des taux de 100bps en valeur relative de la sensibilité de la MNI aurait un impact positif de -210K€ sur DIAC, un impact négatif de -170 K€ sur Diac Location et un impact positif de 5 K€ sur l'activité carte de la société DIAC.

La somme des valeurs absolues des sensibilités à la MNI des filiales du groupe DIAC s'élève à + 385 K€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe. Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variable.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€).

Ces swaps sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément à la norme IFRS 9. Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et / ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixe par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable / à taux fixe variabilisées

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITE

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.

Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

RCI Banque encadre néanmoins par des limites sa position de change transactionnelle qui provient des cash-flows libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale.

RCI Banque encadre néanmoins sa position de change transactionnelle.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 4 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par le Président du Comité d'Administration sur avis du Président du Comité des Risques du Conseil est de 35 M€.

Au 31 Décembre 2021, la position de change transactionnelle consolidée du groupe RCI Banque est à 4,2 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie. Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI Banque a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2%	Entre 0 et 1 an	6%
Entre 1 et 2 ans	5%	Entre 1 et 2 ans	18%
Entre 2 et 3 ans	8%	Entre 2 et 3 ans	22%
Entre 3 et 4 ans	11%	Entre 3 et 4 ans	26%
Entre 4 et 5 ans	14%	Entre 4 et 5 ans	30%
Entre 5 et 6 ans	17%	Entre 5 et 6 ans	34%
Entre 6 et 7 ans	20%	Entre 6 et 7 ans	38%
Entre 7 et 8 ans	23%	Entre 7 et 8 ans	42%
Entre 8 et 9 ans	26%	Entre 8 et 9 ans	46%
Entre 9 et 10 ans	29%	Entre 9 et 10 ans	50%

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on »:

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains

potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 201 millions d'euros au 31 Décembre 2021, contre 239 millions d'euros au 31 décembre 2020. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 27 millions d'euros au 31 Décembre 2021, contre 18 millions d'euros au 31 Décembre 2020. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.



**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

31 décembre 2021

mazars

Tour EXALTIS - 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00



Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France
Tél : +33 (0) 1 55 68 86 66

DIAC S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 153

KPMG S.A.
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes
Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la
Défense Cedex
Capital social de 5 407 100 euros – RCS Nanterre n° 775 726 417

DIAC S.A.

Société Anonyme au capital de 415 100 500 euros
14 Avenue du Pavé Neuf, 93160 Noisy-le-Grand
RCS : Bobigny 702 002 221

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société DIAC S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans

le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (buckets 1, 2 et 3)

Risque identifié DIAC S.A constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », DIAC S.A. calcule des dépréciations sur pertes de crédit attendues sur les actifs sains (bucket 1), sur les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (bucket 2) et sur les actifs défaillants (bucket 3).

Nous considérons que les dépréciations pour pertes attendues sur le financement des ventes constituent un point clé de l'audit en raison de l'importance du montant des crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul et du recours au jugement par la direction pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Ces jugements sont plus importants compte tenu du contexte évolutif de la crise Covid-19 qui a engendré des incertitudes sur l'économie mondiale pour les prochaines années.

Les modalités d'estimation des impacts de l'évolution de la crise Covid-19 sont décrites dans la note 2 « Faits marquants » des états financiers et ont principalement consisté à constituer des dépréciations complémentaires sur les segments de clientèle plus particulièrement touchés par la crise et à modifier les pondérations des scénarios utilisés dans le calcul du « forward looking ».

Les dépréciations déterminées en application d'IFRS 9 sont détaillées dans la note 4 des annexes aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2021 à 313 millions d'euros pour un encours de 15 784 millions d'euros de valeur brute.

Notre réponse Avec l'appui de nos équipes spécialisées, nos travaux ont notamment consisté à :

- Evaluer les contrôles clés relatifs à la gouvernance mise en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
 - Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie et plus particulièrement l'identification d'une hausse significative du risque de crédit ;
 - Tester l'efficacité du dispositif visant à s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations ;
 - Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information ;
 - Examiner la documentation sous tendant les hypothèses prises pour la détermination des dépréciations complémentaires constituées pour intégrer les impacts de la crise Covid-19 ;
 - Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des dépréciations Forward Looking statistique, notamment la pondération des différents scénarios retenue ;
 - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations afférentes d'un exercice à l'autre ;
 - Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.
-

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 29 avril 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons au comité des comptes et de l'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 7 avril 2022

KPMG S.A.

Paris la Défense, le 7 avril 2022

Anne VEAUTE

Ulrich SARFATI



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 Décembre 2021

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	38
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	41
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	42
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	43
APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	43
FAITS MARQUANTS.....	43
REGLES ET METHODES COMPTABLES	49
A) Evolutions des principes comptables	50
B) Principes de consolidation.....	50
C) Présentation des états financiers.....	51
D) Estimations et jugements.....	51
E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »	51
F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur	58
G) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté preneur	58
H) Opérations entre le groupe DIAC et l'alliance Renault - Nissan.....	58
I) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres	59
J) Immobilisations (IAS16 / IAS36).....	60
K) Impôts sur les résultats (IAS12)	60
L) Engagements de retraite et assimilés (IAS19).....	60
M) Les passifs financiers	61
N) Emissions structurées et dérivés incorporés	61
O) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	61
P) Secteurs opérationnels (IFRS 8).....	63
Q) Tableau des flux de trésorerie.....	64
ADAPTATION A ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.....	64
NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	66
LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	66

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2021	12/2020 Retraité*
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	2	4 287	4 014
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	3 et 4	14 937	15 495
Actifs d'impôts courants	5	3	
Actifs d'impôts différés	5	3	4
Créances fiscales hors impôts courants	5	30	54
Comptes de régularisation et actifs divers	5	419	364
Opérations de location opérationnelle	3 et 4	534	619
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	18	21
TOTAL ACTIF		20 231	20 571

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2021	12/2020 Retraité*
Dettes envers les établissements de crédit	7.1	12 300	12 867
Dettes envers la clientèle	7.2	82	76
Dettes représentées par un titre	7.3	4 175	3 980
Passifs d'impôts courants	9	4	1
Passifs d'impôts différés	9	495	441
Dettes fiscales hors impôts courants	9	3	3
Comptes de régularisation et passifs divers	9	622	684
Provisions	10	59	79
Dettes subordonnées	12	17	14
Capitaux propres		2 474	2 426
- Dont capitaux propres part du groupe		2 474	2 426
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		415	415
<i>Réserves consolidées et autres</i>		1 952	1 882
<i>Gains ou pertes latents</i>		(8)	(10)
<i>Résultat de l'exercice</i>		115	139
TOTAL PASSIF		20 231	20 571

* Les comptes 2020 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté en faits marquants de l'exercice.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2021	12/2020 Retraité*
Intérêts et produits assimilés	19	430	415
Intérêts et charges assimilées	20	(197)	(195)
Commissions (Produits)	21	348	330
Commissions (Charges)	21	(186)	(168)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	22	(3)	1
Produits des autres activités	23	220	177
Charges des autres activités	23	(217)	(150)
PRODUIT NET BANCAIRE		395	410
Charges générales d'exploitation	24	(163)	(163)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(7)	(7)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		225	240
Coût du risque	25	(16)	(116)
RESULTAT D'EXPLOITATION		209	124
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
RESULTAT AVANT IMPOTS		209	124
Impôts sur les bénéfices	26	(94)	15
RESULTAT NET		115	139
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part des actionnaires de la société mère		115	139
Résultat net par action (1) et en euros		1,19	1,44
Résultat net dilué par action et en euros		1,19	1,44

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

* Les comptes 2020 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté en faits marquants de l'exercice.

Le groupe DIAC S.A. applique IAS 33 et sur cette base considère que le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions émises, ordinaires, en circulation pendant la période. Le groupe n'a pas d'actions propres. Le résultat dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le groupe n'a pas émis d'instruments dilutifs en actions ordinaires.

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2021	12/2020 Retraité*
RESULTAT NET	115	139
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	2	(1)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>2</i>	<i>(1)</i>
Autres éléments du résultat global	2	(1)
RESULTAT GLOBAL	117	138
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		
Dont part des actionnaires de la société mère	117	138

* Les comptes 2020 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté en faits marquants de l'exercice.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2019*	659		1 529		(9)	120	2 300		2 300
Affectation du résultat de l'exercice précédent			120			(120)			
Retraitement des capitaux propres d'ouverture*			(12)				(12)		(12)
Capitaux propres au 1 janvier 2020*	659		1 638		(9)		2 288		2 288
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(1)		(1)		(1)
Résultat de la période avant affectation						139	139		139
Résultat global de la période					(1)	139	138		138
Effet des augmentations de capital	(244)		244						
Capitaux propres au 31 décembre 2020*	415		1 882		(10)	139	2 426		2 426
Affectation du résultat de l'exercice précédent			139			(139)			
Capitaux propres au 1 janvier 2021	415		2 021		(10)		2 426		2 426
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					2		2		2
Résultat de la période avant affectation						115	115		115
Résultat global de la période					2	115	117		117
Distribution de l'exercice (2)			(69)				(69)		(69)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	415		1 952		(8)	115	2 474		2 474

(1) En 31 décembre 2021, le capital social de DIAC S.A. de 415 100 500 euros est composé de 96 535 000 actions de 4,30 euros entièrement libérées et détenues par RCI Banque SA.

(2) Au 31 décembre 2021, DIAC S.A. a procédé au versement d'un dividende de 68 540 000 euros

* Les comptes 2020 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté en faits marquants de l'exercice.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2021	12/2020 Retraité*
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	115	139
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7	7
Dotations nettes aux provisions	(34)	85
Produits et charges d'impôts différés	53	(18)
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	4	(1)
Capacité d'autofinancement	145	212
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	(153)	126
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	(123)	199
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(987)	(1 793)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(147)	(1 644)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(840)	(149)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	638	(337)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	635	(369)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	3	32
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	273	1 921
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	201	1 825
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	72	96
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(76)	(209)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(84)	129
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	(6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(3)	(6)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(69)	
- Dividendes versés	(69)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(69)	
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(1)	2
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(157)	125
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	130	5
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	130	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	(27)	130
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	387	261
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(414)	(131)
Variation de la trésorerie nette	(157)	125

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est composé d'opérations au jour le jour et de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 2 et 7.1.

* Les comptes 2020 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté en faits marquants de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DIAC S.A., société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A. est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand, France.

DIAC S.A. a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés annuels du groupe DIAC S.A. au 31 Décembre 2021 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2021, seront arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2022 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2022.

Pour mémoire, les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2020, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2021 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2021.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

FAITS MARQUANTS

- Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :

DIAC S.A. a mis en place un nouveau programme de titrisation privée (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER ») pour refinancer les valeurs résiduelles des contrats de Location avec Option d'Achat (LOA) originés par DIAC S.A.. Celui-ci, actuellement utilisé pour un montant symbolique de 150 M€ de titres classe A et de 127,8 M€ pour les titres de classe B auto-souscrits par DIAC S.A..

Ce montant pourra être augmenté et représente une source de financement sécurisée potentielle et nouvelle pour l'entreprise.

➤ Crise sanitaire Covid-19 :

Si le contexte reste incertain et perturbé par l'évolution de la pandémie, il est sur l'année 2021 différent de celui subi en 2020. Le télétravail est resté largement appliqué au sein du Groupe. L'année 2020 traduisait le plein effet de la crise Covid-19, avec des mesures de confinement strictes.

En 2021, les effets de la crise Covid-19 sur l'économie s'atténuent progressivement, grâce aux plans de soutien menés par les gouvernements et à des mesures de confinement moins restrictives grâce à l'accélération des campagnes de vaccination. Cependant le contexte lié à la pandémie du COVID-19 a continué à légèrement perturber l'activité de crédit.

Les entrées en recouvrement sont restées en moyenne à un niveau inférieur ou égal à ceux connus avant la crise Covid-19 alors que les dispositifs de gestion du risque restaient dimensionnés de manière prudente. Les performances au recouvrement se sont améliorées.

Une attention particulière a été portée sur les pratiques et ressources de recouvrement. En conséquence, il a été organisé et planifié la fin des reports d'échéance dans tous les pays pour accompagner nos clients dans la poursuite du paiement de leur échéances de crédit et les aider à traverser cette période difficile.

De plus, en matière de politique d'octroi de crédit, les dispositifs 2020 ont été dans la plupart des cas reconduits. Ils ont visé à ajuster les critères d'acceptation de sorte à maintenir une qualité de crédit à la production compatible avec les exigences en matière d'appétit au risque. Ainsi, des mesures ciblées sur des secteurs d'activité ont été prises pour atténuer les effets de la crise et un grand nombre de nos systèmes d'acceptation (scores d'octroi, règles métiers, système anti-fraude) a été revu pour davantage tenir compte de la situation.

Enfin, à l'issue des deux derniers exercices marqués par la crise COVID-19, l'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles restera une démarche de fond.

A fin décembre 2021, il n'y a plus de moratoires « covid-19 », sur notre portefeuille Clientèle (hors concessionnaires) et sur l'activité financement Réseaux (concessionnaires) le montant des expositions ayant fait l'objet d'un report d'échéance non expirée est nul.

A noter : Le groupe DIAC n'est pas concerné par l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE).

A fin 2021, l'encours de la clientèle particulier et entreprise classé en Bucket 3 atteint 363 M€ contre 288 M€ fin 2020 (cf. note 4). Cette hausse apparente est principalement résulte de l'application de la nouvelle définition qui impose le paiement total des sommes dues pour arrêter le compteur d'impayés et prévoient le déclassement en Bucket 3 dès lors que le débiteur présente un arriéré de plus de 90 jours.

A iso méthodologie (ancien défaut) les encours classés en bucket 3 seraient en baisse par rapport à fin 2020. Cette évolution traduit l'orientation favorable des paramètres de risque et les bonnes performances au recouvrement observées (baisse des entrées en recouvrement et défaut, récupérations au défaut, amélioration des LGD). La pénurie mondiale de véhicules neufs, liée à la crise des semi-conducteurs, participe également favorablement à la performance de revente des véhicules saisis.

Le contexte économique restant incertain, l'approche prudente retenue à fin 2020 et mi-2021 a été maintenue.

- Reclassement de certaines créances au bucket 2 (créances dégradées depuis l'origine).

Il s'agit d'ajustement hors modèle, concernant principalement des expositions corporate hors réseau sur lesquelles une revue individuelle est réalisée régulièrement.

- Provisionnement complémentaire (ajustement hors modèle) des certaines créances lorsque des signes d'un possible dégradation sont identifiés.

De la même manière qu'au 31 décembre 2020, l'estimation de la provision forward-looking a été complétée sur des segments de clientèle jugés plus particulièrement impactés par la crise. En l'absence de retards de paiement matérialisé, les segments concernés ont été maintenus dans leur bucket d'origine. Il s'agit de l'ensemble des expositions Retail sur des clients opérant dans des secteurs d'activité particulièrement affectés par la crise mais pour lesquels une analyse individuelle n'était pas envisageable. Les encours concernés s'élèvent à 1 412M€. Là aussi l'ajustement réalisé a consisté à porter le taux de provisionnement au taux constaté sur les encours des mêmes segments comptabilisés en bucket 2.

Au total, le taux de provisionnement des buckets 2 passe de 5,8% à 4,4 %, tandis que le taux de provisionnement du bucket 3 passe de 56,9% à 51,8% entre fin 2020 et fin décembre 2021, la baisse du taux de couverture étant imputable à la mise en œuvre de la Nouvelle Définition du Défaut. Le taux de couverture du B1 est stable à 0,4%, et la contribution de l'ajustement forward looking sectoriel est également stable. Les ajustements complémentaires contribuent respectivement à hauteur de 1,6% et 4,3% aux taux de couverture des buckets 2 et 3.

➤ Coût du risque :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward-looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours à des données prospectives, notamment de type macroéconomique. Les principes de calcul des provisions pour risque de crédit sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels 2021.

La charge du risque clientèle cumulée à fin décembre 2021 atteint 0,19% des actifs productifs moyens, contre 0,92% à fin décembre 2020. Elle s'explique principalement par :

- Des abandons nets des récupérations en baisse mesurée de -6,6% par rapport à l'exercice 2020, à 35,5 M€ ou 0,30% des encours moyens. Cette hausse traduit notamment la mise en place d'une politique d'abandons (premiers abandons réalisés au cours de cet exercice).
- Des ajustements d'expertise complémentaires de 0,08% des encours moyens clientèles, portés essentiellement par a) des analyses de contreparties entreprises « au cas par cas » comme indiqué ci-dessus et dans le cadre de la pratique courante de couverture des expositions corporate b) la couverture jusqu'à 100% des expositions sur les fraudes financées détectées (impact de 3 bp) dans le contexte économique particulier

traversé et c) la couverture, dans certains cas à l'aide de données externes, d'expositions ayant bénéficié de moratoires « covid 19 » jusque récemment ou dont le profil s'avère plus risqué après plus de recul.

Sur le réseau de concessionnaires, le coût du risque s'établit à 0,24% de l'actif productif moyen soit une reprise de provisions pour dépréciation de 6,8M€. A fin décembre 2020, le coût du risque réseau représentait une charge de 9,4M€

L'ajustement « forward-looking » compris dans ces chiffres intègre une composante macro-économique et une composante collective.

Sur la clientèle l'ajustement « forward looking » contribue par une charge de 5,7 M€ au coût du risque contre 23,5M€ en 2020 :

- 3,1M€ au titre de la mise à jour de la composante macro-économique / « statistique » dans laquelle la pondération du scénario adverse a été augmenté compte tenu de perspectives économiques.
- 2,6M€ au titre de la provision collective sur les acteurs économiques dont les secteurs sont les plus touchés par la crise du Covid.

Sur le réseau de concessionnaires, la mise à jour de l'ajustement « forward looking » a entraîné une reprise de 2,9 M€ sur l'exercice 2021.

Il est aussi à noter que les pertes en cas de défaut utilisées pour calibrer les provisions, qui avaient été négativement impactées par la crise sanitaire sur l'année 2020, montrent des signes d'amélioration sur l'année 2021, avec le retour à la normale des processus de recouvrement. La pénurie de véhicules neufs, liée à la crise des semi-conducteurs, participe également favorablement à la performance de revente des véhicules saisis

La ventilation des opérations avec la clientèle et les provisions associées à chaque classe IFRS9 sont détaillées en notes 4 et 25.

Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :

Elles sont proches de celles retenues au cours de l'exercice 2020, auxquelles s'ajoutent l'effet défavorable prévisible sur le montant des provisions de l'application de la nouvelle définition du défaut pour le périmètre traité en méthode avancé.

- Forward looking

La provision «forward looking » est composée d'une provision statistique et d'une provision d'expertise sectorielle.

La provision statistique est basée sur 3 scénarios :

- « Stability » : qui prévoit une stabilité pendant 3 ans des paramètres de provisions des pertes attendues (ECL : Expected Credit Losses), sur la base des derniers paramètres de risque disponibles ;
- « Baseline » : Scénario le plus optimiste qui utilise les paramètres des stress tests de la Banque Centrale Européenne (BCE) de février 2021 et qui permet de stresser les PD et LGD, et donc les ECL sur la France dans l'outil de provision de RCI banque;
- « Adverse » : Scénario le moins optimiste, qui découle également des stress tests de la BCE pour la partie retail et des données historiques internes pour l'activité réseau.

Les scénarios sont ensuite pondérés pour tenir compte des projections macro-économiques (PIB, Taux de chômage...) et ainsi obtenir un forward looking statistique qui est obtenu par différence avec les provisions comptables selon IFRS 9.

Depuis la crise du Covid-19, le forward looking intègre une provision sectorielle et est donc composé d'une provision statistique + sectoriel, après retraitement dans la provision statistique des provisions sectorielles pour ne pas avoir une double provision sur les encours.

- Forward Looking - Approche sectorielle

Actualisation de l'approche sectorielle qui a conduit à identifier de nouveaux segments, d'une part de nouveaux segments ont été ajoutés suite à la note de l'INSEE et d'autres ont été retirés. D'autre part, le Forward Looking

sectoriel regroupe dorénavant une nouvelle catégorie, les particuliers travaillant pour un employeur se situant dans des secteurs à risque.

Les principaux secteurs d'activité touchés par la crise Covid-2019 (hôtellerie, restauration, transport de passagers, etc.) ont fait l'objet d'une couverture additionnelle en appliquant le taux de couverture des encours B2, aux expositions B1, comme à fin 2020. Les provisions au bilan de cet ajustement représentent 21 M€ à fin décembre 2021 contre 18 M€ fin 2020.

- **Forward looking - Approche statistique.**

Après une année 2020 marquée par la Covid-19 et ses incertitudes en termes d'impact macro-économiques, l'année 2021 permet d'avoir davantage de recul sur les projections économiques à long terme. Par rapport aux pondérations du 30 juin 2021, le groupe DIAC a ainsi décidé de maintenir la prépondérance du scénario « stability ».

Suite à ces changements de pondérations, la provision de forward looking statistique s'établit à 28,1 MEUR contre 27,9 MEUR en décembre 2020.

- **La provision statistique et sectorielle s'établit à 48,6 MEUR contre 45,9 MEUR en décembre 2020**

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2021
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
Groupe DIAC	27,3	5,8	5,6	9,5	0,4	0	48,6

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2020
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
Groupe DIAC	23,3	7,6	2,1	12,4	0,5	0	45,9

- **Provisions d'expertise (ajustements complémentaires hors modèle)**

Clients fragiles

Selon les modalités d'octroi de moratoires Covid-19 applicables, un complément de provision a été appliqué sur les expositions en ayant bénéficié au cours de 2020-2021, que ces expositions aient été déclassées ou non en forbearance. La méthode a consisté notamment à évaluer le risque sur ces portefeuilles à la vue de données externes et / ou avec un recul suffisant sur le comportement des expositions depuis la sortie de moratoire.

Hors bénéfice de moratoires, des clients fragiles ont pu être identifiés le cas échéant à l'aide de données externe. Ils ont donné lieu à une couverture complémentaire.

Fraudes

Dans le contexte incertain de l'exercice, la couverture des expositions identifiées comme fraudes a été renforcée en 2021 par une provision complémentaire de 3,8 M€.

- **Classements des actifs par bucket**

En cas d'ajustement hors modèle faisant suite à une revue individuelle de contreparties corporate (hors réseau), l'exposition saine est déclassée en B2. Les encours concernés par cette revue atteignent 278 M€ fin 2021, la provision correspondante s'élève à 28 M€ fin 2021.

L'application de la forbearance ne doit pas conduire à un déclassement systématique d'un bucket à un autre (et notamment du bucket 1 au bucket 2) mais il doit faire l'objet d'une analyse (sur base individuelle ou collective) des contreparties pour déterminer celles qui subissent une véritable dégradation de leur risque de crédit sur la durée de vie de l'actif de celles qui ne rencontrent que des « problèmes de liquidités temporaires ».

Dans le groupe DIAC cette analyse a été faite au cas par cas sans avoir recours à des déclassements systématiques (cf 4.1).

➤ Application de la nouvelle définition du défaut

L'EBA/GL/2016/07 « Guidelines on the application of the default définition » émis par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) le 18/01/2017 a pour but de placer et harmoniser les pratiques des Etablissements de crédit dans l'identification des encours en défaut en fournissant une clarification détaillée sur les différents motifs de défaut (dont le comptage des jours en arriérés), les conditions du retour en non défaut et les process associés. Ce texte s'applique à compter du 01/01/2021.

En complément, l'EBA/RTS/2016/06 « Final draft RTS on materiality threshold of past due credit obligations », également produit par l'ABE et publié le 28/09/2016, introduit une méthodologie unique pour le comptage des jours en arriérés (Day Past Due counting) basée sur l'application de seuils de matérialité absolus et relatifs.

Dans son règlement UE 2018/1845 du 21/11/2018, la BCE a fixé, pour les établissements de crédit de l'Union Européenne considérés comme importants, :

- le seuil absolu à 100 EUR pour les expositions sur la clientèle de détail et à 500 EUR pour les autres expositions
- le seuil relatif (rapport entre le montant total des arriérés d'un débiteur et le montant total des expositions à l'égard de ce débiteur figurant au bilan de l'établissement) à 1%.

Par ailleurs, la BCE demande l'application des deux seuils de matérialité au plus tard le 01/01/2021.

DIAC a lancé son projet de mise en conformité à la nouvelle définition du défaut en 2018. Elle a fait le choix de l'approche « One Step » qui consiste à appliquer la nouvelle définition du défaut et à procéder aux ajustements de ses modèles internes de manière concomitante et ce à la fois pour le portefeuille Réseau et le portefeuille Clientèle.

Pour le calcul du ratio de solvabilité, la mission de la BCE relative au calibrage du Nouveau Défaut a été finalisée en Décembre 2020.

Il est à noter que l'application du nouveau défaut ne change pas la méthodologie de provisionnement IFRS 9, ceci dit voici les impacts sur le coût du risque retail à fin décembre 2021:

Les créances identifiées comme douteuses compte tenu de la nouvelle définition du défaut, restent couvertes selon des méthodes de provisionnement inchangées

Les paramètres de provisionnement (PD, LGD) sont établis aujourd'hui selon les modalités applicables au nouveau défaut (reconstitution des historiques de calcul, compteur de « day past due » adapté, etc.).

Réseau :

Le passage au nouveau défaut n'a eu d'impact sur le coût du risque qu'au travers de la mise à jour des PD et LGD.

➤ Corrections d'erreurs

Au cours de l'exercice, le Groupe Diac a corrigé une erreur de calcul dans la détermination des avoirs à établir sur les intérêts liés aux contrats clôturés de location financière. Cette correction a généré une perte globale avant impôt sur exercice antérieurs de 23 M€, dont 5 M€ au titre de 2020 et 18 M€ sur les exercices antérieurs, présente dans l'agrégat opération avec la clientèle de la Note 19.

Cette erreur a été imputée sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2020 à hauteur de 12 M€ après prise en compte de 6 M€ d'impôts différés.

Cette erreur a été incorporée dans les états financiers du groupe Diac en colonne « Retraités 31/12/2020 » et dont les principales variations sont exposées ci-après.

D'une façon plus précise, les comptes retraités 2020, font apparaître les variations suivantes :

Nature de la variation	N° Note	Retraité 1/1/2020	Publiés 31/12/2020 (1)	Retraités 31/12/2020 (2)	Variations (2-1)
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle (annulation du stock d'avoir à établir ancienne méthode)	3.2	15 242	15 506	15 495	-11
Dettes envers la clientèle (imputation du stock d'avoir à établir nouvelle méthode)	7.2	-44	-64	-76	-12
Passifs d'impôts différés (Constatation de l'économie d'impôt sur la correction)	9	-471	-448	- 441	+7
Réserves consolidées (Part de la correction après impôt sur les années 2019 et antérieures)	Var Cap	- 1521	- 1 894	-1 882	+12
Résultat net de l'année (Part de la correction après impôt sur l'année)	Var Cap	-116	-143	-139	4
Intérêts et produits assimilés (impact de la correction sur les loyers)	19		420	415	-5
Impôts sur les bénéfices (impact de la correction sur les impôts 2020)	26		14	15	1
Résultat net de l'année					-4

Les autres postes du bilan ou du compte de résultat 2020 non mentionnés ci-dessus ne sont pas impactés par ses corrections.

Cette correction d'erreur s'impute de la même façon sur le résultat de base et le résultat dilué.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe DIAC de l'exercice 2021 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2021 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A) Evolutions des principes comptables

Le groupe DIAC applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2021.

➤ Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021

Amendements IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16	Réforme des taux d'intérêts – Phase 2
Amendement IFRS 4	Contrats d'assurance – Prolongation de l'exemption provisoire d'application d'IFRS 9 jusqu'aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2023

L'amendement des normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 relatives aux instruments financiers, portant sur la réforme des taux d'intérêts Phase 2, a été appliqué par anticipation par le Groupe dans ses comptes au 31 décembre 2020. Le groupe DIAC a adhéré en 2020 à l'« ISDA 2020 IBOR Fallbacks Protocol » et en 2021 à l'« ISDA 2018 Benchmarks Supplement Protocol ».

Le Groupe considère ne pas avoir d'incertitude quant à l'avenir de l'indice Euribor depuis la validation de la conformité de cet indice par l'European Banking Authority.

De ce fait, il n'existe plus aucune relation qualifiée de couverture de taux d'intérêt au sens d'IFRS9 qui inclurait un indice concerné par la réforme des taux dans les comptes du Groupe DIAC au 31 Décembre 2021.

L'application des autres amendements à compter du 1er janvier 2021 est sans effet sur les états financiers du Groupe.

➤ Nouveau texte en vigueur à compter du 1er avril 2021

L'IASB a publié en mars 2021 un amendement à IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la pandémie Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 » entrant en vigueur au 1er avril 2021, qui prolonge la période d'application de l'amendement de 2020 relatif aux « Allègement de loyers liés à la pandémie Covid-19 ». Le Groupe n'a pas appliqué l'amendement dans les comptes de l'exercice 2021, en cohérence avec la position retenue pour l'exercice 2020. Les allègements dont a bénéficié le Groupe en 2021 n'ont pas d'impact significatif, comme en 2020.

➤ Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe

Amendement IAS 16	Produits générés avant l'utilisation prévue	1er janvier 2022
Amendement IFRS 3	Mise à jour de la référence au cadre conceptuel	1er janvier 2022
Amendement IAS 37	Coûts à prendre en compte pour déterminer si le contrat est déficitaire	1er janvier 2022
Améliorations annuelles (cycle 2018-2020)	Processus annuel d'amélioration des normes	1er janvier 2022

Le Groupe est en train d'analyser les impacts potentiels mais n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Amendement IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants.	1er janvier 2023
Amendement IAS 1	Information sur les méthodes comptables significatives	1er janvier 2023
Amendement IAS 8	Définition des estimations comptables	1er janvier 2023
Amendement IAS 12	Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	1er janvier 2023

Le Groupe est en train d'analyser les impacts potentiels mais à ce stade n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

➤ Interprétation de l'IFRIC relative à l'attribution d'avantages aux périodes de service (IAS 19)

L'IFRIC a publié en mai 2021 une décision visant à clarifier la période de provisionnement des indemnités de fins de carrières dans le cas de programmes pour lesquels :

- L'indemnité est due au salarié si ce dernier est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite
- L'indemnité est calculée en fonction du nombre d'années passées par le salarié dans l'entité mais est plafonnée à un certain nombre de mois de salaires.

La décision clarifie que dans ce cas et en application d'IAS 19, il convient d'attribuer le coût de ces avantages aux dernières années de service nécessaires à leur acquisition avant l'âge de départ en retraite (et de ne pas reconnaître l'avantage de façon étalée sur l'intégralité de la carrière du salarié).

Le montant de la provision au titre des droits acquis a été modifié dans les comptes 2021 afin de tenir compte de cette interprétation pour un montant non significatif.

➤ Interprétation de l'IFRIC relative aux coûts de configuration et personnalisation d'un contrat de type SaaS pour un logiciel (IAS 38)

Concernant l'interprétation de l'IFRIC d'avril 2021, relative à la comptabilisation des coûts de configuration et personnalisation d'un contrat de type SaaS pour un logiciel, aucun impact significatif n'a cependant été identifié à ce stade.

B) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les actifs titrisés de DIAC S.A., pour lesquels le groupe DIAC a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan. En effet, le Groupe garde le contrôle, selon IFRS 10, sur les véhicules fonds commun de titrisation-FCT qu'il crée dans le cadre de ses titrisations car il garde les parts les plus risquées. Ce sont elles qui déterminent qui a le pouvoir dans le véhicule fonds commun de titrisation-FCT. Ainsi, ayant le contrôle, le Groupe peut consolider et éliminer les opérations réciproques ; tout en conservant les créances cédées. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe. En parallèle, les emprunts obligataires émis par le Fonds sont intégrés au passif du bilan du groupe ainsi que les charges y afférents.

Ainsi, lors de la titrisation le Groupe ne décomptabilise pas les créances titrisées car le véhicule (fonds commun de titrisation-FCT), qui gère la titrisation reste sous le contrôle du groupe DIAC. Le paragraphe 3.2.4 IFRS9, vient appuyer cette absence de dé-comptabilisation des créances cédées dans le cadre des programmes de titrisation.

A noter que dans le cadre du business model de « collecte », dans le cadre de la politique comptable et de seuils pratiqués par le Groupe, les cessions de créances via la titrisation sont les cessions peu fréquentes mais significatives. Ces sessions de créances via la titrisation ne remettent pas en cause le business model de « collecte » appliqué à ces portefeuilles.

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les sociétés consolidées par DIAC S.A. sont les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia ainsi que les sociétés de service associées.

C) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe DIAC doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe DIAC revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

Compte tenu du contexte d'arrêté particulier et des impacts lié à la Covid-19, des modifications ont été apportées aux jugements et hypothèses retenus par rapport à décembre 2019 concernant :

- **Le Forward-looking** (voir le paragraphe « Coût du risque » dans la section 2. Faits marquants)
- **Les modèles d'estimation des provisions :**

Les modèles d'estimation intègrent depuis le 2nd semestre 2021 le passage à la nouvelle définition du défaut

Mis à part les deux points ci-dessus, les principales zones de jugement et d'estimation pour l'établissement des comptes consolidés restent identiques.

E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point F sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

A noter que lorsque les commissions sont rattachées à un contrat de financement crédit ou location financière, l'évaluation des commissions se fait actuariellement en fonction du TIE du contrat. L'étalement de ces commissions se fait sur la durée de vie du contrat. En effet, ces commissions sont directement liées à l'établissement du contrat et sont donc traitées comme des coûts marginaux selon IFRS 9.

Lorsque les commissions sont en « stand alone », elles ne sont pas rattachées à un contrat de financement. Ces commissions sont comptabilisées en application d'IFRS 15. Elles sont reconnues en résultat lorsque l'obligation de performance est remplie c'est-à-dire soit à un instant précis soit à l'avancement (cf Note 27).

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

Dégradation significative du risque (définition du bucketting) :

Chaque prêt ou créance, en date d'arrêté, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment grade
- Bucket 3 : détérioration telle que la perte est avérée (catégorie du défaut).

Cette segmentation des encours par niveau de risque, induite par la norme IFRS 9, est intégrée dans les processus de suivi et de gestion des risques de crédit des entités du groupe et implémentée dans les systèmes opérationnels.

La date d'origination est définie au niveau de chaque prêt ou créance et non pas au niveau de la contrepartie (e.g. date d'entrée en relation).

La date d'origination est définie comme suit :

- pour les engagements de financement irrévocables, la date d'origination est la date de signature de l'engagement ou pour les engagements de financement Réseau la date de dernière revue des limites
- pour les encours de crédits classiques, de location financière ou opérationnelle, la date d'origination est la date de son passage en gestion, i.e. date à laquelle l'engagement de financement est extourné et la créance enregistrée au bilan.
- pour les encours « comptes uniques » de crédit Réseau, la date d'origination correspondra à la date de dernier passage en solde débiteur.
- pour les titres, la date d'origination correspond à la date d'achat.

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe DIAC :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

De ce fait, la dégradation significative du risque de crédit s'apprécie au niveau de la transaction, c'est-à-dire au niveau du contrat de financement (activité financement Clientèle particuliers et entreprises) ou de la ligne de financement (activité Financement Réseau). Pour les portefeuilles en notation IRB-A, largement majoritaire dans le Groupe, un

déclassement du bucket 1 vers le bucket 2 est effectué en fonction de la dégradation de la notation de la transaction par rapport à l'origination.

Exemple : si le rating d'une transaction s'est dégradé de x crans à la date de reporting vs la date d'origination, nous déclassons du bucket 1 vers le bucket 2 la transaction concernée.

Le nombre de crans "x" est déterminé selon le portefeuille considéré.

La note de crédit n'est pas projetée sur la durée de vie de la transaction, ni sur 12 mois.

Les contrats restructurés (forborne) sont également déclassés en bucket 2.

Pour les portefeuilles en méthode standard (non notés), le déclassement du bucket 1 en bucket 2 s'effectue en fonction d'arbres de décision différents entre les activités Clientèle et Réseau, tenant compte entre autres de la présence d'impayés et des restructurations de contrats (forborne).

Les portefeuilles sont découpés en quatre segments sur lesquels sont développés des scores de comportement : Grand Public, Entreprises, Très Grandes Entreprises (France uniquement), Réseau

Les variables de score sont spécifiques à chaque pays et à chaque segment :

- Critères qualitatifs : forme juridique de l'entreprise, âge de l'entreprise, type de véhicule Véhicule Neuf/Véhicule Occasion, pourcentage d'apport comptant, état civil, mode d'habitation, profession...
- Critères quantitatifs : durée de l'impayé en cours, durée écoulée depuis le dernier impayé régularisé, exposition, durée initiale de financement, ratios bilantiels usuels.

Encours restructurés

Le groupe DIAC applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provisions et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,
- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

Dépréciation pour risque de crédit

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine (à l'exception de ceux originés ou acquis en présence d'un évènement de défaut) :

- A l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Définition de l'Expected Credit Loss

La norme IFRS9 définit l'ECL comme l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Cette espérance constituera le montant de la provision allouée à une facilité ou à un portefeuille.

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives / forward-looking, qui incluent les évènements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'évènements futurs et de conditions économiques.

Formule générique de l'ECL

Sur la base des éléments susmentionnés, la formule de calcul de l'ECL utilisée par le groupe DIAC peut être présentée de manière générique comme suit :

$$ECL_{\text{Maturité}} = \sum_{i=1}^{M \text{ mois}} EAD_i * PD_i^9 * ELBE_0^9 * \frac{1}{(1+t)^{i/12}}$$

Avec :

- ✓ M = maturité
- ✓ EAD_i = exposition attendue au moment de l'entrée en défaut l'année considérée (en prenant en compte les remboursements anticipés éventuels)
- ✓ PD_i^9 = probabilité de faire défaut durant l'année considérée
- ✓ $ELBE_0^9$ = meilleure estimation de la perte en cas de défaut de la facilité
- ✓ t = taux d'actualisation

Chacun de ses paramètres doit faire l'objet d'un calibrage dédié.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendraient advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance. Par conséquent l'ECL à un an (12-month EL) se déduit de la formule ci-dessous en se restreignant à mesurer des paramètres sur les 12 mois suivants.

Il apparaît donc que, pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision sera identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Pour le groupe DIAC cela aura notamment un impact sur le périmètre Réseau puisqu'il s'agit principalement de financements court-terme.

Probabilité de défaut – PD :

Le groupe DIAC capitalise sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9.

Meilleure estimation de la perte en cas de défaut – ELBE9 IFRS 9 :

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ (des ajustements sont réalisés si nécessaires).

Lors de la comptabilisation initiale :

La norme précise que les pertes attendues doivent être actualisées à la date de reporting au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif (ou une estimation approximative de ce taux déterminé lors de la comptabilisation initiale).

Compte tenu de la structure générique des contrats du groupe DIAC, le choix a été fait approximer le TIE par le taux du contrat.

Perspective prospective – forward-looking :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours aux données prospectives, notamment de type macroéconomique.

L'intégration du forward looking n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique. Ces ajustements du montant de provision peuvent se faire à la hausse comme à la baisse et doivent être dûment documentés.

La méthodologie de DIAC repose sur une approche multi-scénario (3 scénarii). Pour chaque scénario des PD et LGD sont déterminés afin de calculer les pertes attendues pour chacun.

Des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux long terme, ...) et éléments sectoriels sont utilisés pour associer une probabilité d'occurrence à chaque scénario et ainsi obtenir le montant final du forward looking. Les projections macro-économiques sont utilisées pour l'ensemble des contrats en portefeuille, indépendamment du produit (crédit, location financière, location opérationnelle).

Dans le Groupe la provision forward looking couvre deux composantes :

- La provision statistique qui tient compte de scénarios macro-économiques et appliquée à l'ensemble des encours Clientèle et Réseau
- La provision sectorielle pour la Clientèle Corporate dont l'objet est de couvrir les secteurs identifiés comme fragilisés (notamment durant la crise COVID).

Définition du défaut utilisée chez DIAC

Critères de passage en défaut pour le secteur Rétail :

- Critère quantitatif : le seuil absolu et le seuil relatif sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs.
- ou
- Critère qualitatif : Unlikelihood To Pay (UTP) : signes d'une probable absence de paiement. A savoir :
 - il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins (en application des règles de comptage du retard conforme à nouveau défaut),
 - ou la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.
 - ou il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les critères quantitatifs de passage en défaut sont :

a) seuil de matérialité absolu (SA)

- La valeur du seuil absolu a été fixée par le régulateur à 500 EUR pour les encours « Non Retail »

La valeur du seuil absolu est à comparer avec l'ensemble de tous les impayés non techniques du client (single obligor) au jour du calcul.

Le seuil est considéré comme atteint si : $\sum (\text{Impayés non techniques J}) \text{ du client} > SA$

Ce calcul de l'ensemble des impayés non techniques du client doit être réalisé sur une base quotidienne.

Valeur du seuil en devise hors Euro :

Pour les pays hors zone Euro, le seuil absolu doit correspondre à l'équivalent des 100 et 500 EUR en monnaie nationale.

Les taux de change appliqués dans le groupe RCI sont toujours ceux utilisés par Renault.

Le calcul du seuil de matérialité sera effectué à partir du taux de change de fin 2020, étant entendu qu'à fin 2021 aucune évolution significative de change n'est constatée.

b) La valeur du seuil relatif a été fixée par la BCE à 1%.

La valeur du seuil relatif de 1% est à comparer avec le ratio Somme de tous les impayés du client au jour J sur la Somme des Montants de l'encours bilan (y compris impayés) du client au jour J.

Ce calcul doit être réalisé sur une base quotidienne pour les impayés ainsi que pour les encours bilan.

Le seuil est considéré comme atteint si :

$$\left(\frac{\sum (\text{Impayés J})}{\sum (\text{Encours Bilan J})} \right) > SR$$

Client Client

Structure du fichier quotidien des encours dans le chapitre description des flux.

L'encours Bilan du client sera calculé de la manière suivante :

ENCOURS =

+ Encours à échoir restant dû

- Encours créditeurs

- Reliquat du dépôt de garantie

+ ICNE

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (principal)

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (frais de recouvrement)

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (IR)

+ Solde non exigible (principal)

La définition du défaut pour les concessionnaires repose sur la présence d'au moins un des critères de défaut suivants, commun à l'ensemble du périmètre RCI :

Défaut:

1. Comptage des jours de retard

2. Impossibilité de payer : une abstention

a) une abstention

b) Procédure judiciaire et contentieuse

c) Anomalies d'audit des stocks

d) Fraude

- e) Autres indications d'improbabilité de paiement (cf. comme détaillé ci-dessous)
- f) Contagion
- g) Fin de contrat financier

3. Liquidation judiciaire

4. Déchéance du terme

Pour le secteur retail et pour le secteur concessionnaire, sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses: créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,
- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays: une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

Règles de passage en pertes (write-off)

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe DIAC doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement
- de créances prescrites
- des créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux)
- des créances envers un client disparu.

Transferts de bucket (informations complémentaires)

En complément des éléments déjà présentés dans la section Identification et analyse du risque de crédit, les conditions retenues pour le retour en bucket 1 des transactions précédemment classées en bucket 2 sont les suivantes :

- pour les portefeuilles retail et réseau, notés en IRB-A, le retour en bucket 1 se fait lorsque le rating de la transaction s'est amélioré.
- pour les portefeuilles Clientèle en approche standard non notés, le retour en bucket 1 s'opère douze mois après la date de régularisation du dernier impayé.
- pour les portefeuilles Réseau en approche standard, le retour en bucket 1 s'opère au travers de l'amélioration du statut risque du tiers.

De plus le retour en bucket 2 des instruments classés en bucket 3 s'opère lorsque le client a remboursé l'intégralité de ses impayés et qu'il ne rencontre plus de critère de défaut.

Pour l'activité Clientèle, l'apurement des impayés du client permet le retour de bucket 3 à bucket 2.

Pour l'activité Réseau, les lignes de financement originées lorsque le client était en défaut (POCI) restent en bucket 3. En cas de retour sain, les nouvelles expositions suivent ce statut.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe DIAC assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur

En application de la norme IFRS 16, le groupe DIAC opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle », côté bailleur. Cette nouvelle norme n'implique pas de changement chez le bailleur par rapport à la norme qu'elle remplace IAS 17.

Le principe général conduisant le groupe DIAC à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe DIAC sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe DIAC tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe DIAC des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

G) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté preneur

En application de la norme IFRS 16, tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien pris en location, en contrepartie d'une dette locative, correspondant à la valeur actualisée des loyers à décaisser sur la durée raisonnablement certaine du contrat qualifié de location. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Le droit d'utilisation engendre des charges d'amortissement alors que l'existence d'une dette génère des charges financières.

Le groupe a par ailleurs opté pour l'exemption des contrats de faible valeur et de courte durée. En effet, le groupe DIAC n'applique IFRS 16 que sur ses contrats de location jugés significatifs. Ces contrats sont majoritairement représentés par des locations immobilières significatives.

H) Opérations entre le groupe DIAC et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe DIAC contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant

une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2021, le groupe DIAC a assuré 5 755 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 5 790 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe DIAC agit en partenaire financier afin de maintenir et s'assurer la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2021, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 2 960 millions d'euros contre 3 733 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, 266 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 794 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 241 millions d'euros contre 230 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Relations avec les constructeurs

Le groupe DIAC règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe DIAC est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de sa politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, le constructeur participe à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC.

Au 31 décembre 2021, cette participation s'élève à 96 millions d'euros, contre 158 millions d'euros en décembre 2020.

I) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de DIAC est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par résultat (JVP&L)

Les OPCVM et les FCPR (parts de fond) sont réputés non SPPI et seront donc valorisés à la juste valeur par résultat.

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable rentrent également dans cette catégorie dont l'évaluation se fait par le résultat.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché. Il n'y a plus de dépréciation pour ces titres sous IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par capitaux propres (JVOCI)

Cette catégorie regroupe les titres qui passent les tests SPPI et chez DIAC il s'agit de ;

- Les instruments de dettes

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

J) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amortis linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

K) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe DIAC, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

L) Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

Présentation des régimes

Le groupe DIAC a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de fin de carrière.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base

des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

M) Les passifs financiers

Le groupe DIAC enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Epargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

N) Emissions structurées et dérivés incorporés

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe DIAC correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

O) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe DIAC (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe DIAC dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par DIAC peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de

trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs. Le groupe DIAC applique les dispositions d'IFRS9 pour la désignation et le suivi de ses relations de couvertures.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

Le groupe DIAC a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») à ses couvertures du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

Le groupe DIAC a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe ;
- Couverture du risque de taux sur des ensembles composés d'un passif à taux fixe et d'un swap payeur

variable / receveur fixe par un swap payeur fixe receveur variable ;

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe DIAC n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

P) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

DIAC a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

Q) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe DIAC. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

ADAPTATION A ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque, qui assure la plus grande partie du refinancement du groupe DIAC, maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

La liquidité du groupe DIAC est gérée en central par RCI Banque.

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès. L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (GBP, CHF, BRL, ARS, KRW, MAD, COP, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans six pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3. Un partenariat a également été lancé en juillet 2021 avec la plateforme raisin.nl pour la distribution de produits d'épargne aux Pays-Bas afin d'élargir l'offre proposée par RCI Banque.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relative à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants:

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le comité des risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politiques monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes

sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.

- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de pertes ou d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et sont sujettes à des back-testings réguliers.

- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

En 2021, le contexte lié à la pandémie du COVID-19 a continué de perturber l'activité de crédit, notamment à cause des périodes de confinement. Ainsi, dans la continuité de 2020, Diac a fait évoluer son organisation et ses processus de recouvrement pour ajuster ses moyens à l'activité.

De plus, en matière de politique d'octroi de crédit, les dispositifs 2020 ont été, pour la plupart, reconduits. Ils ont visé, compte tenu du contexte économique et sanitaire, à ajuster les critères d'acceptation de sorte à maintenir une qualité de crédit à la production compatible avec les exigences en matière d'appétit au risque. Ainsi, des mesures ciblées sur des secteurs d'activité ont été prises pour atténuer les effets de la crise et un grand nombre de nos systèmes d'acceptation (scores d'octroi, règles métiers, système anti-fraude) a été revu pour davantage tenir compte de la situation.

Diac conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels. Le comité de gestion du groupe DIAC suit également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont très majoritairement réalisées auprès de la maison mère RCI Banque SA. Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux des opérations de titrisation par des produits dérivés font l'objet de technique de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états, ou supranationaux (la durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an au 31/12/2021).

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2021
Encours productif moyen	11 451	2 828		14 279
Produit net bancaire	348	47		395
Résultat brut d'exploitation	190	35		225
Résultat d'exploitation	167	42		209
Résultat avant impôts	168	41		209

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2020
Encours productif moyen	11 037	3 383		14 420
Produit net bancaire	356	54		410
Résultat brut d'exploitation	201	39		240
Résultat d'exploitation	95	29		124
Résultat avant impôts	94	30		124

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe DIAC provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe DIAC tels que présentés aux notes 3 et 4 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

1.2 - Segmentation géographique

L'intégralité des opérations du groupe DIAC est réalisée en France.

Note 2 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Créances à vue sur les établissements de crédit	387	261
Comptes ordinaires débiteurs	387	261
Créances à terme sur les établissements de crédit	3 900	3 753
Comptes et prêts à terme sains	3 899	3 752
Créances rattachées	1	1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	4 287	4 014
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4 003</i>	<i>3 767</i>

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds communs de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 277 millions d'euros au 31 décembre 2021 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Note 3 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Prêts et créances sur la clientèle	14 937	15 495
Opérations avec la clientèle	5 531	6 248
Opérations de location financière	9 406	9 247
Opérations de location opérationnelle	534	619
Total opérations avec la clientèle et assimilées	15 471	16 114

Au 31 décembre 2021, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 2 960 millions d'euros contre 3 733 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 241 millions d'euros contre 230 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC. Au 31 décembre 2021, cette participation s'élève à 96 millions d'euros, contre 158 millions d'euros en décembre 2020.

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 97 M€ et est dépréciée à hauteur de 33 M€ au 31 décembre 2021.

3.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Créances sur la clientèle	5 536	6 267
Affacturage sain	84	100
Affacturage dégradé depuis l'origination	9	2
Autres crédits à la clientèle saines	4 986	5 741
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	191	192
Comptes ordinaires débiteurs sains	144	119
Créances en défaut	122	113
Créances rattachées sur clientèle	3	4
Autres crédits à la clientèle en non défaut	3	4
Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	114	101
Etalement des frais de dossiers et divers	(15)	(26)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(8)	(8)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	137	135
Dépréciation des créances sur la clientèle	(122)	(124)
Dépréciation sur créances saines	(23)	(32)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(11)	(16)
Dépréciation des créances en défaut	(88)	(76)
Total net des créances sur la clientèle	5 531	6 248

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

3.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Créances sur opérations de location financière	9 430	9 345
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	8 033	7 751
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 156	1 417
Créances en défaut	241	177
Créances rattachées sur opérations de location financière	6	6
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	6	6
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	149	92
Etalement des frais de dossiers et divers	75	90
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(155)	(212)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	229	214
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(179)	(196)
Dépréciation sur créances saines	(30)	(28)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(49)	(79)
Dépréciation des créances en défaut	(100)	(89)
Total net des créances sur opérations de location financière	9 406	9 247

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2021
Location financière - Investissement net	4 624	4 960	1	9 585
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	274	254		528
Location financière - Investissement brut	4 898	5 214	1	10 113
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe Diac	3 755	3 177		6 932
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 534</i>	<i>1 964</i>		<i>4 498</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 364	3 250	1	5 615

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Location financière - Investissement net	4 545	4 898		9 443
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	290	262		552
Location financière - Investissement brut	4 835	5 160		9 995
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe Diac	3 464	3 225		6 689
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 513</i>	<i>2 062</i>		<i>4 575</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 322	3 098		5 420

3.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Immobilisations données en location	538	618
Valeur brute des immobilisations données en location	836	850
Amortissements sur immobilisations données en location	(298)	(232)
Créances sur opérations de location opérationnelle	8	10
Créances saines et dégradées depuis l'origine	5	8
Créances en défaut	3	2
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(12)	(9)
Dépréciation des créances en défaut	(2)	(2)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(10)	(7)
Total net des opérations de location opérationnelle	534	619

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Inférieur à 1 an	38	57
De 1 an à 5 ans		
Supérieur à 5 ans		
Total	38	57

3.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe Diac

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 21 440 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 21 356 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé du groupe DIAC (cf. note 17 Engagements donnés).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2021	dont non défaut (1)	12/2020	dont non défaut (1)
Depuis 0 à 3 mois	280	131	311	162
Depuis 3 à 6 mois	2		2	
Depuis 6 mois à 1 an	4		3	
Depuis plus de 1 an	7		6	
Total des créances échues	293	131	322	162

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par

type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 403 millions d'euros au 31 décembre 2021 (RS+CI).

Note 4 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2021
Valeur brute	12 654	2 977	153	15 784
Créances saines	10 945	2 961	152	14 058
<i>En % du total des créances</i>	<i>86,5%</i>	<i>99,5%</i>	<i>99,3%</i>	<i>89,1%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	1 346	14		1 360
<i>En % du total des créances</i>	<i>10,6%</i>	<i>0,5%</i>		<i>8,6%</i>
Créances en défaut	363	2	1	366
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,9%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,7%</i>	<i>2,3%</i>
Dépréciation	(294)	(17)	(2)	(313)
Dépréciation créances saines	(47)	(14)	(2)	(63)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>16,0%</i>	<i>82,4%</i>	<i>100,0%</i>	<i>20,1%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(59)	(1)		(60)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>20,1%</i>	<i>5,9%</i>		<i>19,2%</i>
Dépréciation créances en défaut	(188)	(2)		(190)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>63,9%</i>	<i>11,8%</i>		<i>60,7%</i>
Taux de couverture	2,3%	0,6%	1,3%	2,0%
<i>Créances saines</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>1,3%</i>	<i>0,4%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>4,4%</i>	<i>7,1%</i>		<i>4,4%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>51,8%</i>	<i>100,0%</i>		<i>51,9%</i>
Total des valeurs nettes (*)	12 360	2 960	151	15 471
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>12</i>	<i>266</i>	<i>69</i>	<i>347</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2020
Valeur brute	12 552	3 757	134	16 443
Créances saines	10 657	3 744	133	14 534
<i>En % du total des créances</i>	<i>84,9%</i>	<i>99,7%</i>	<i>99,3%</i>	<i>88,4%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	1 607	10		1 617
<i>En % du total des créances</i>	<i>12,8%</i>	<i>0,3%</i>		<i>9,8%</i>
Créances en défaut	288	3	1	292
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,3%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,7%</i>	<i>1,8%</i>
Dépréciation	(303)	(24)	(2)	(329)
Dépréciation créances saines	(45)	(20)	(2)	(67)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>14,9%</i>	<i>83,3%</i>	<i>100,0%</i>	<i>20,4%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(94)	(1)		(95)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>31,0%</i>	<i>4,2%</i>		<i>28,9%</i>
Dépréciation créances en défaut	(164)	(3)		(167)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>54,1%</i>	<i>12,5%</i>		<i>50,8%</i>
Taux de couverture	2,4%	0,6%	1,5%	2,0%
<i>Créances saines</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,5%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>5,8%</i>	<i>10,0%</i>		<i>5,9%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>56,9%</i>	<i>100,0%</i>		<i>57,2%</i>
Total des valeurs nettes (*)	12 249	3 733	132	16 114
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>9</i>	<i>794</i>	<i>65</i>	<i>868</i>

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

Sur l'activité clientèle, le passage à la nouvelle définition du défaut sur l'ensemble du périmètre du Groupe au cours de l'exercice explique l'augmentation du B3 de 26,04% comparé à décembre 2020. Le B3 estimé à fin 2021 en neutralisant les encours classés B3 sur la base des nouveaux critères s'inscrivent en baisse de 18% par rapport à fin 2020.

De ce fait, le taux de provisionnement observé au B3 s'inscrit à 51,8% contre 56,9% en fin d'exercice précédent.

Il est à noter que nous présentons des informations relatives à la qualité de crédit à savoir informations relatives à l'exposition au risque de crédit (illustrés par un croisement des classes de notation interne avec les différents niveaux de buckets) par catégorie d'agent économique (segment clientèle : particulier et entreprise / segment réseau : concessionnaire) et par zone géographique pour les actifs financiers, dans la partie risque de crédit du PILIER 3 rapport annuel.

Note 4.1 : Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2020	Augmentation (1)	Transfert (2)	Remboursements	Abandons	12/2021
Créances saines	14 534	21 875	(282)	(22 069)		14 058
Créances dégradées depuis l'origination	1 617		100	(357)		1 360
Créances en défaut	292		182	(57)	(51)	366
Total opérations avec la clientèle (VB)	16 443	21 875		(22 483)	(51)	15 784

(1) Augmentations = Nouvelle production

(2) Transfert = Changement de classification

Note 4.2 : Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2020	Augmentation (1)	Diminution (2)	Transfert (3)	Variations (4)	Autres (5)	12/2021
Dépréciation sur créances saines	67	60	(33)		(28)	(3)	63
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origine	95	9	(6)		(38)		60
Dépréciation des créances en défaut	167	6	(43)		60		190
Total dépréciations des opérations avec la clientèle	329	75	(82)		(6)	(3)	313

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons

(3) Transfert = Changement de classification

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL, Bucket...)

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

Note 5 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Créances d'impôts et taxes fiscales	36	58
Actifs d'impôts courants	3	
Actifs d'impôts différés	3	4
Créances fiscales hors impôts courants	30	54
Comptes de régularisation et actifs divers	419	364
Autres débiteurs divers	299	214
Comptes de régularisation actif	4	4
Valeurs reçues à l'encaissement	116	146
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	455	422

(*) Dont entreprises liées

183

204

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2	2
Valeur brute	25	24
Amortissements et provisions	(23)	(22)
Valeur nette des immobilisations corporelles	16	19
Valeur brute	81	80
Amortissements et provisions	(65)	(61)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	18	21

Note 7 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**7.1 - Dettes envers les établissements de crédit**

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Dettes à vue envers les établissements de crédit	414	131
Comptes ordinaires créditeurs	302	5
Emprunts au jour le jour		115
Autres sommes dues	111	11
Dettes rattachées	1	
Dettes à terme envers les établissements de crédit	11 886	12 736
Comptes et emprunts à terme	11 827	12 668
Dettes rattachées	59	68
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	12 300	12 867
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>12 189</i>	<i>12 856</i>

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

7.2 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Comptes créditeurs de la clientèle	58	66
Comptes ordinaires créditeurs	58	66
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	24	10
Autres sommes dues à la clientèle	8	9
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	16	1
Total des dettes envers la clientèle (*)	82	76
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

7.3 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Titres de créances négociables (1)	170	128
Certificats de dépôt	170	128
Autres dettes représentées par un titre (2)	4 005	3 852
Autres dettes représentées par un titre	4 004	3 851
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	1
Total des dettes représentées par un titre (*)	4 175	3 980
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>2 948</i>	<i>2 763</i>

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par DIAC S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (DIAC S.A.).

7.4 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	16 557	16 923
Dettes envers les établissements de crédit	12 300	12 867
Dettes envers la clientèle	82	76
Dettes représentées par un titre	4 175	3 980
Total des dettes financières	16 557	16 923

7.5 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2021
Dettes sur les établissements de crédit	1 606	10 694	12 300
Dettes envers la clientèle	8	74	82
Titres de créances négociables		170	170
Autres dettes représentées par un titre	2 868	1 137	4 005
Total de l'endettement par taux	4 482	12 075	16 557

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2020
Dettes sur les établissements de crédit	3 180	9 687	12 867
Dettes envers la clientèle	23	53	76
Titres de créances négociables		128	128
Autres dettes représentées par un titre	2 836	1 016	3 852
Total de l'endettement par taux	6 039	10 884	16 923

La majorité des passifs à taux révisable ont une période de fixation maximale de 3 mois.

7.6 - Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 13.

Note 8 : Titrisation

TITRISATION - Opérations publiques					
Pays	France	France	France	France	France
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	Diac SA
Collatéral concerné	Crédits automobile à la clientèle	Crédits automobile à la clientèle	Créances concessionnaires indépendantes	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	Cars Alliance Auto-loans France V2018-1	FCT Cars Alliance DFP France	CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	CARS Alliance Auto Leases France Master
Date de début	mai 2012	avril 2018	juillet 2013	octobre 2020	octobre 2020
Maturité légale des fonds	août 2030	octobre 2029	juillet 2028	octobre 2036	octobre 2038
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	799 M€	1 020 M€	1 057 M€	533 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,3%	Cash réserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 9%	Cash réserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11,05%
Créances cédées au 31 décembre 2021	1 268M€	154 M€	1 271 M€	968 M€	636 M€
Titres émis au 31 décembre 2021 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe Diac)	Class A Notation : AAA 1 126 M€	Class A Notation : AAA 98 M€	Class A Notation : AA 1 000 M€	Class A Notation : AAA 950 M€	Class A Notation : AAA 610 M€
	Class B Non noté 153 ME	Class B Notation : AA 23ME		Class B Notation : AA 42ME	Class B Non noté 68 M€
Période	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	Autto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite

En 2021 le groupe DIAC n'a procédé à aucune opération de titrisations publiques. Pour mémoire en 2020, le groupe avait procédé à deux opérations de titrisation publiques en France basée sur des loyers de contrats de LOA (Location avec Option d'Achat).

En 2021, le groupe DIAC a mis en place un nouveau programme de titrisation privée (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER ») pour refinancer les valeurs résiduelles des contrats de Location avec Option d'Achat (LOA) originés par DIAC.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 Décembre 2021, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 150 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 112 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013.

Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 4 297 M€ au 31 décembre 2021 (4 400 M€ au 31 décembre 2020), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 122 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 3 174 M€

La juste valeur de ces créances est de 2 680 M€ au 31 décembre 2021.

Un passif de 4 005 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 4 004 M€ au 31 décembre 2021.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe DIAC, constituant une réserve de liquidité.

Note 9 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Dettes d'impôts et taxes fiscales	502	445
Passifs d'impôts courants	4	1
Passifs d'impôts différés	495	441
Dettes fiscales hors impôts courants	3	3
Comptes de régularisation et passifs divers	622	684
Dettes sociales	43	43
Autres créditeurs divers	169	129
Comptes de régularisation passif	206	212
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	201	268
Comptes d'encaissement	3	32
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	1 124	1 129
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>193</i>	<i>193</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Le poste autres créditeurs divers, intègrent les dettes sur actifs loués activés sous IFRS 16. De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer.

Note 10 : Provisions

En millions d'euros	12/2020	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2021
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	22	19	(1)	(23)	1	18
Provisions sur engagement par signature	10	14	(1)	(16)	1	8
Autres provisions	12	5		(7)		10
Provisions sur opérations non bancaires	57	4	(16)		(4)	41
Provisions pour engagements de retraite et ass.	41	3	(9)		(3)	32
Provisions pour restructurations	15		(6)		(1)	8
Provisions pour risques fiscaux et litiges	1	1	(1)			1
Total des provisions	79	23	(17)	(23)	(3)	59

() Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

Chacun des litiges connus dans lesquels DIAC S.A. ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité. Il s'agit d'une provision pour plan social (départ anticipé pour retraite).

Les provisions restantes concernent les provisions au titre d'IFRS9 pour les engagements de financement hors bilan et la provision des terminés non cédés sur DIAC Location.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2021	12/2020
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	1,82%	2,20%
Taux d'actualisation financière	0,92%	0,60%
Taux de départ	7,24%	6,53%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)-(B)-(C)
Solde à l'ouverture de la période	41			41
Coût des services rendus de la période	(4)			(4)
Charge (produit) au compte de résultat	(4)			(4)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	2			2
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	(2)			(2)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(2)			(2)
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	(2)			(2)
Prestations payées au titre du régime	(2)			(2)
Effet des variations de cours de change	(1)			(1)
Solde à la clôture de l'exercice	32			32

Note 11 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2020	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2021
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	329	235	(233)	(15)	(3)	313
Opérations avec la clientèle	329	235	(233)	(15)	(3)	313
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>67</i>	<i>34</i>	<i>(21)</i>	<i>(14)</i>	<i>(3)</i>	<i>63</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>95</i>	<i>61</i>	<i>(96)</i>			<i>60</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>167</i>	<i>140</i>	<i>(116)</i>	<i>(1)</i>		<i>190</i>
Provisions sur opérations non bancaires	1	1	(1)			1
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	1	1	(1)			1
Provisions sur opérations bancaires	10	14	(1)	(16)	1	8
Provisions sur engagement par signature	10	14	(1)	(16)	1	8
Total couverture des risques de contreparties	340	250	(235)	(31)	(2)	322

(*) *Autres variations* = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 4.

Note 12 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Titres participatifs	17	14
Total des dettes subordonnées	17	14

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par DIAC S.A. pour un montant initial de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

L'emprunt est perpétuel.

Note 13 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2021
Actifs financiers	4 751	5 860	8 589	24	19 224
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 319	804	2 164		4 287
Prêts et créances sur la clientèle	3 432	5 056	6 425	24	14 937
Passifs financiers	3 079	4 730	8 748	17	16 574
Dettes envers les établissements de crédit	2 770	4 258	5 272		12 300
Dettes envers la clientèle	82				82
Dettes représentées par un titre	227	472	3 476		4 175
Dettes subordonnées				17	17

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Actifs financiers	5 573	5 416	8 497	23	19 509
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 330	481	2 203		4 014
Prêts et créances sur la clientèle	4 243	4 935	6 294	23	15 495
Passifs financiers	4 500	4 586	7 817	34	16 937
Dettes envers les établissements de crédit	4 132	4 207	4 508	20	12 867
Dettes envers la clientèle	76				76
Dettes représentées par un titre	292	379	3 309		3 980
Dettes subordonnées				14	14

Note 14 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2021
Passifs financiers	3 071	4 750	8 803	9	16 633
Dettes envers les établissements de crédit	2 743	4 226	5 272		12 241
Dettes envers la clientèle	66				66
Dettes représentées par un titre	220	472	3 476		4 168
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	42	52	55		149
Engagements de financements et garanties donnés	1 497				1 497
Total flux futurs contractuels par échéance	4 568	4 750	8 803	9	18 130

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Passifs financiers	4 471	4 609	7 853	29	16 962
Dettes envers les établissements de crédit	4 104	4 167	4 508	20	12 799
Dettes envers la clientèle	63				63
Dettes représentées par un titre	280	379	3 309		3 968
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	24	63	36		123
Engagements de financements et garanties donnés	1 343				1 343
Total flux futurs contractuels par échéance	5 814	4 609	7 853	29	18 305

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2021.

Note 15 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros - 31/12/2021	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	19 224		4 287	14 927	19 214	(10)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 287		4 287		4 287	
Prêts et créances sur la clientèle	14 937			14 927	14 927	(10)
Passifs financiers	16 574	17	16 636		16 653	(79)
Dettes envers les établissements de crédit	12 300		12 379		12 379	(79)
Dettes envers la clientèle	82		82		82	
Dettes représentées par un titre	4 175		4 175		4 175	
Dettes subordonnées	17	17			17	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

En millions d'euros - 31/12/2020	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	19 509		4 014	15 373	19 387	(122)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 014		4 014		4 014	
Prêts et créances sur la clientèle	15 495			15 373	15 373	(122)
Passifs financiers	16 937	14	16 978		16 992	(55)
Dettes envers les établissements de crédit	12 867		12 924		12 924	(57)
Dettes envers la clientèle	76		76		76	
Dettes représentées par un titre	3 980		3 978		3 978	2
Dettes subordonnées	14	14			14	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées en ci-dessous.

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe DIAC ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe DIAC au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

• Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe DIAC au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de DIAC des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 16 : Accords de compensation et autres engagements similaires**Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers**

En millions d'euros - 31/12/2021	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	269		269		269		
Créances de financements Réseau (1)	269		269		269		

En millions d'euros - 31/12/2020	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	792		792		534		258
Créances de financements Réseau (1)	792		792		534		258

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 269 M€ à celles sur le groupe Renault Retail Groupe en 2021, contre 792 M€ à fin décembre 2020. Leurs expositions sont entièrement couvertes par un gage espèces accordé par le constructeur Renault au groupe DIAC..

Note 17 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Engagements de financement	1 499	1 344
Engagements en faveur de la clientèle	1 499	1 344
Autres engagements donnés	1	
Engagements sur locations mobilières et immobilières	1	
Total des engagements donnés	1 500	1 344

Note 18 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Engagements de financement		340
Engagements reçus d'établissements de crédit		340
Engagements de garantie	7 498	7 234
Engagements reçus d'établissements de crédit	10	12
Engagements reçus de la clientèle	556	533
Engagements de reprise reçus	6 932	6 689
Total des engagements reçus (*)	7 498	7 574

(*) Dont entreprises liées

4 344

4 587

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe DIAC amène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 19 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Intérêts et produits assimilés	654	626
Opérations avec les établissements de crédit	32	16
Opérations avec la clientèle	171	184
Opérations de location financière	437	421
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4	3
Intérêts courus et échus des instruments financiers	10	2
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(224)	(211)
Opérations avec la clientèle	(86)	(83)
Opérations de location financière	(138)	(128)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	430	415

(*) Dont entreprises liées

160

134

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 20 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Opérations avec les établissements de crédit	(162)	(179)
Charges sur dettes représentées par un titre	(34)	(15)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Total des intérêts et charges assimilées (*)	(197)	(195)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(178)</i>	<i>(186)</i>

Note 21 : Commissions

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Produits sur commissions	348	330
Commissions sur activités de services	73	64
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	114	106
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	111	111
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	50	49
Charges sur commissions	(186)	(168)
Commissions	(4)	(2)
Commissions sur les activités de services	(70)	(59)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(81)	(72)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(31)	(35)
Total des commissions nettes (*)	162	162
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>67</i>	<i>62</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 22 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(3)	1
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	(3)	1

Les produits d'intérêts relatifs aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont non significatifs à fin décembre 2021.

Note 23 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Autres produits d'exploitation bancaire	209	175
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	101	80
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	2	3
Opérations de location opérationnelle	98	92
Autres produits d'exploitation bancaire	10	3
dont reprise de provisions pour risques bancaires	7	
Autres charges d'exploitation bancaire	(207)	(150)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(77)	(66)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(4)	(5)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(17)	3
Opérations de location opérationnelle	(79)	(75)
Autres charges d'exploitation bancaire	(34)	(12)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(5)	(4)
Autres produits et charges d'exploitation	1	2
Autres produits d'exploitation	11	2
Autres charges d'exploitation	(10)	
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	3	27

(*) Dont entreprises liées

2

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services sont présentés en note 21.

Note 24 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Frais de personnel	(101)	(109)
Rémunération du personnel	(41)	(33)
Charges de retraites et assimilées	(5)	(11)
Autres charges sociales	(47)	(47)
Autres charges de personnel	(8)	(18)
Autres frais administratifs	(62)	(54)
Impôts et taxes hors IS	(12)	(11)
Loyers	(3)	(3)
Autres frais administratifs	(47)	(40)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(163)	(163)

(*) Dont entreprises liées

70

80

Les honoraires des commissaires aux comptes sont analysés dans la note 28 - honoraires des commissaires aux comptes.

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG S.A. et Mazars au cours de l'exercice à DIAC S.A. et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires (ii) des missions d'attestation, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

Effectif moyen en nombre	12/2021	12/2020
Financements et services en France	1 750	1 689
Total Groupe Diac	1 750	1 689

Les

autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux intéressement et participation des salariés en 2021.

Note 25 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Coût du risque sur financement clientèle	(23)	(107)
Dotations pour dépréciation	(239)	(283)
Reprises de dépréciation	251	213
Pertes sur créances irrécouvrables	(51)	(54)
Récupérations sur créances amorties	16	17
Coût du risque sur financement des Réseaux	7	(9)
Dotations pour dépréciation	(2)	(14)
Reprises de dépréciation	9	5
Total du coût du risque	(16)	(116)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Le coût du risque sur l'activité Clientèle (financement des particuliers et des entreprises) est en forte amélioration sur l'année 2021 :

- Les pertes nettes sur créances irrécouvrable s'établissent à -35M€, en baisse de 2M€ par rapport à l'année passée ;
- Les dépréciations sur les encours non performing (B3) s'établissent à 24M€ en hausse de 14M€ ;
- Reprise de dépréciations sur les encours performing de 36M€.

Ces éléments favorables ont impacté positivement le montant des dotations nettes sur provisions, qui sont en reprise de 12M€ sur l'année 2021 contre une dotation de 70M€ en 2020.

Sur l'activité Réseaux (financement des concessionnaires), le coût du risque est principalement lié à une baisse de provisions nettes de 4,1M€ essentiellement liée à la baisse des stocks de véhicules au sein du réseau de concessionnaires consécutive à la crise des semi-conducteurs. Ce montant inclut sur l'année 2021 une reprise de 2,9M€ liée à la mise à jour des prévisions macro-économiques dans le cadre du provisionnement forward-looking IFRS9.

Note 26 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2021	12/2020
Impôts exigibles	(41)	(3)
Impôts courants sur les bénéfices	(41)	(3)
Impôts différés	(53)	18
Impôts différés	(53)	18
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(94)	15

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2021 positif s'explique par :

- Depuis 2016, le taux effectif d'impôt du groupe intègre l'effet de la baisse du taux d'IS prévu dans la loi finance française. A fin décembre 2021, cet impact a généré une charge d'impôts différés de -30,7M€
- L'imputation de déficit fiscaux antérieurs

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Le montant de CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à -7,7 M€.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2021	12/2020
ID sur provisions	35	44
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	(13)	22
ID sur déficits reportables	95	134
ID sur autres actifs et passifs	83	90
ID sur opérations de location	(692)	(727)
Total des impôts différés nets au bilan	(492)	(437)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2021	12/2020
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	28,41%	32,02%
Différentiel de taux d'imposition	-1,94%	-63,47%
Autres impacts	20,32%	19,86%
Taux effectif d'impôt	46,79%	-11,59%

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2021 des capitaux propres			Var. 2020 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Ecart actuariels sur engagements de retraite	3	(1)	2	(1)		(1)

Note 27 : Evènements postérieurs à la clôture

La guerre russo-ukrainienne déclenchée le 24 février 2022 étant intervenue entre la date de clôture et le 25 mars 2022, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes, constitue donc un événement postérieur au 31 décembre 2021 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021.

Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes

<i>Au titre de l'exercice 2021</i>	KPMG		MAZARS	
<i>montants en milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
Mission de certification des comptes	174,0	100%	181,0	100%
- DIAC S.A.	110,0	63%	117,0	63%
- filiales intégrées globalement	64,0	37%	64,0	37%
Services autres que la certification des comptes	22,0	100%	22,0	100%
- DIAC S.A.	18,0	82%	18,0	82%
- filiales intégrées globalement	4,0	18%	4,0	18%
Total	196,0		203,0	

<i>Au titre de l'exercice 2020</i>	KPMG		MAZARS	
<i>montants en milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
Mission de certification des comptes	173,6	100%	181,0	100%
- DIAC S.A.	110,0	63%	117,0	65%
- filiales intégrées globalement	63,6	37%	64,0	35%
Services autres que la certification des comptes	2,0	100%	2,0	100%
- DIAC S.A.	2,0	100%	2,0	100%
- filiales intégrées globalement	0,0	0%	0,0	0%
Total	175,6		183,0	

LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	
		2021	2020
SOCIETE MERE : DIAC S.A.	France		
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT : Financement des ventes : DIAC Location S.A.	France	100,00	100,00

ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe DIAC est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe RCI Banque. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par le Conseil d'administration de RCI Banque. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

LE RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.
- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	29,5 M€
Non Alloués :	8,5 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par le Conseil d'administration sur avis du Comité des Risques de RCI Banque :	70M€

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/12), RCI Banque mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 Décembre 2021, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (70 M€).

La sensibilité en valeur absolue du groupe DIAC au risque de taux (variation uniforme de la courbe de taux de +100bps) constatée au 31 Décembre 2021 est de + 0.369 millions d'euros, en dessous de la limite de 4,45 millions d'euros.

Au 31 Décembre 2021, une hausse des taux de 100bps en valeur relative de la sensibilité de la MNI aurait un impact positif de -210K€ sur DIAC, un impact négatif de -170 K€ sur Diac Location et un impact positif de 5 K€ sur l'activité carte de la société DIAC.

La somme des valeurs absolues des sensibilités à la MNI des filiales du groupe DIAC s'élève à + 385 K€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

- CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variable.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€).

Ces swaps sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément à la norme IFRS 9. Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et / ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixe par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable / à taux fixe variabilisées

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITE

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

- La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

- La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.

- Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains

éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

RCI Banque encadre néanmoins par des limites sa position de change transactionnelle qui provient des cash-flows libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale.

- CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 4 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par le Président du Comité d'Administration sur avis du Président du Comité des Risques du Conseil est de 35 M€.

Au 31 Décembre 2021, la position de change transactionnelle consolidée du groupe RCI Banque est à 4,2 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2%	Entre 0 et 1 an	6%
Entre 1 et 2 ans	5%	Entre 1 et 2 ans	18%
Entre 2 et 3 ans	8%	Entre 2 et 3 ans	22%
Entre 3 et 4 ans	11%	Entre 3 et 4 ans	26%
Entre 4 et 5 ans	14%	Entre 4 et 5 ans	30%
Entre 5 et 6 ans	17%	Entre 5 et 6 ans	34%
Entre 6 et 7 ans	20%	Entre 6 et 7 ans	38%
Entre 7 et 8 ans	23%	Entre 7 et 8 ans	42%
Entre 8 et 9 ans	26%	Entre 8 et 9 ans	46%
Entre 9 et 10 ans	29%	Entre 9 et 10 ans	50%

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on »:

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 201 millions d'euros au 31 Décembre 2021, contre 239 millions d'euros au 31 décembre 2020. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 27 millions d'euros au 31 Décembre 2021, contre 18 millions d'euros au 31 Décembre 2020. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.



RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES STATUTAIRES

31 décembre 2021

mazars

Tour EXALTIS - 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00



Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France
Tél : +33 (0) 1 55 68 86 66

DIAC S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 153

KPMG S.A.
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex
Capital social de 5 407 100 euros – RCS Nanterre n° 775 726 417

DIAC S.A.

Société Anonyme au capital de 415 100 500 euros
14 Avenue du Pavé Neuf, 93160 Noisy-le-Grand
RCS : Bobigny 702 002 221

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société DIAC S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes » de l'annexe aux

comptes annuels qui détaille l'impact du changement de méthode comptable induit par la mise à jour par l'ANC de sa recommandation 2013-02 sur l'évaluation des engagements de retraite.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et dépréciations afférentes

Risque identifié DIAC S.A. comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Comme indiqué dans la section Règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations pour risque de crédit sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances incidentées, douteuses et douteuses compromises. Elles sont déterminées sur base individuelle ou sur base collective.

Ces dépréciations ont été estimées dans le contexte évolutif de la crise Covid-19 qui a engendré des incertitudes sur l'économie mondiale pour les prochaines années.

Compte tenu de ce contexte, du niveau de complexité des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions déterminées de manière statistique, et de l'exercice du jugement intervenant dans la détermination des dépréciations individuelles et collectives, nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations qui y sont rattachées constituent un point clé de l'audit.

Les dépréciations des encours de crédit à la clientèle et au réseau des concessionnaires sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels et s'élèvent au 31 décembre 2021 à 93 millions d'euros pour un encours brut de 3 048 millions d'euros.

Notre réponse Avec l'appui de nos équipes spécialisées, nos travaux ont notamment consisté à:

- Apprécier la pertinence des hypothèses retenues par la direction pour évaluer l'impact de la crise Covid-19 sur l'estimation des dépréciations relatives au risque de crédit ;
- Examiner la justification des dépréciations individuelles à dire d'expert ;
- Evaluer les contrôles clés relatifs à la gouvernance mise en place pour valider les méthodes de calcul des dépréciations déterminées de manière statistique ;
- Tester la qualité des interfaces applicatives des systèmes d'information qui supportent le calcul et la comptabilisation des dépréciations sur le risque de crédit ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations afférentes d'un exercice à l'autre ;
- Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels au regard des règles comptables applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus^{Erreur ! Signet non défini.} dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 29 avril 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons au comité des comptes et de l'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 7 avril 2022

KPMG S.A.

Paris la Défense, le 7 avril 2022

Anne VEAUTE
Associée

Ulrich SARFATI
Associé



ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES

31 décembre 2021

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	107
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	109
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	109
2. FAITS MARQUANTS	109
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	110
<i>A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.....</i>	<i>110</i>
<i>B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés</i>	<i>110</i>
<i>C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés</i>	<i>111</i>
<i>D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées</i>	<i>113</i>
<i>E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées</i>	<i>114</i>
<i>F) Bonifications</i>	<i>115</i>
<i>G) Indemnités et intérêts de retard</i>	<i>115</i>
<i>H) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.....</i>	<i>115</i>
<i>I) Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>115</i>
<i>J) Primes de remboursement.....</i>	<i>115</i>
<i>K) Provisions</i>	<i>116</i>
<i>L) Engagements de retraite</i>	<i>116</i>
<i>M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré.....</i>	<i>116</i>
<i>N) Risque de contrepartie sur produits dérivés</i>	<i>116</i>
<i>O) Informations géographiques et sectorielles</i>	<i>117</i>
<i>P) Entreprises liées.....</i>	<i>117</i>
<i>Q) Consolidation.....</i>	<i>117</i>
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	117
5. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	119
6. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	121
TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	144

BILAN

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	12/2021	12/2020
Créances sur les établissements de crédit	1	4 068 098	3 910 990
Opérations avec la clientèle	2	2 954 773	3 701 217
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	467 061	311 959
Actions et autres titres à revenu variable		2	2
Participations et autres titres détenus à long terme	4		56
Parts dans les entreprises liées	5	81 387	81 387
Crédit-bail et location avec option d'achat	6	2 517 551	2 632 125
Immobilisations incorporelles	7	2 021	2 084
Immobilisations corporelles	8	13 583	16 242
Autres actifs	9	194 847	118 922
Comptes de régularisation	10	113 966	140 465
TOTAL ACTIF		10 413 289	10 915 449

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	12/2021	12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	11	9 121 328	9 493 354
Opérations avec la clientèle	12	43 172	43 795
Dettes représentées par un titre	13	170 206	128 048
Autres passifs	14	175 142	305 065
Comptes de régularisation	15	320 085	369 314
Provisions	16	133 195	40 863
Dettes subordonnées	17	9 315	9 315
<u>Capitaux propres</u>		440 846	525 695
Capital souscrit	18	415 101	415 101
Réserves	18	41 510	6 100
Report à nouveau	18	7 221	(618)
Résultat de l'exercice	18	(22 986)	105 112
TOTAL PASSIF		10 413 289	10 915 449

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Notes	12/2021	12/2020
<u>Engagements donnés</u>	19	1 317 686	1 230 308
Engagements de financement		836 756	544 672
Engagements de garantie		67	67
Autres engagements donnés		480 863	685 569
<u>Engagements recus</u>	20	4 220 720	3 844 196
Engagements de garantie		4 220 720	3 844 196

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2021	12/2020
Intérêts et produits assimilés	22	136 631	150 189
Intérêts et charges assimilées	23	(124 059)	(143 730)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	2 244 744	2 179 320
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(2 074 833)	(1 961 539)
Revenus des titres à revenu variable	25	172 216	131 451
Commissions (Produits)	26	19 783	9 737
Commissions (Charges)	26	(1 444)	(635)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	4 296	3 013
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	27	247	
Autres produits d'exploitation	28	178 875	168 047
Autres charges d'exploitation	29	(34 652)	(27 977)
PRODUIT NET BANCAIRE		521 804	507 876
Charges générales d'exploitation	30	(347 047)	(307 532)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(5 806)	(6 022)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		168 951	194 322
Coût du risque	31	(158 628)	(89 119)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 323	105 203
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		10 323	105 203
Impôts sur les bénéfices	32	(33 309)	(91)
RESULTAT NET		(22 986)	105 112

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

DIAC S.A est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libérés, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes sociaux de la société DIAC, pour l'année 2021, seront arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2022.

Pour mémoire, les comptes sociaux de la société DIAC, pour l'année 2020, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2021 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2021. Cette dernière a décidé de distribuer un dividende de 68 539 850 euros à 0,71 euros par action sur le résultat 2020.

Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :

DIAC S.A. a mis en place un nouveau programme de titrisation privée (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER ») pour refinancer les valeurs résiduelles des contrats de Location avec Option d'Achat (LOA) originés par DIAC S.A. Celui-ci, actuellement utilisé pour un montant symbolique de 150 M€ de titres classe A et de 127,8 M€ pour les titres de classe B auto-souscrits par DIAC S.A.

Ce montant pourra être augmenté et représente une source de financement sécurisée potentielle et nouvelle pour l'entreprise.

Crise sanitaire Covid-19 :

Si le contexte reste incertain et perturbé par l'évolution de la pandémie sur l'année 2021, il est différent de celui subi en 2020. L'année 2020 traduisait le plein effet de la crise Covid-19, avec des mesures de confinement strictes. Le télétravail est resté largement appliqué au sein du Groupe en 2021.

En 2021, les effets de la crise Covid-19 sur l'économie s'atténuent progressivement, grâce aux plans de soutien menés par les gouvernements et à des mesures de confinement moins restrictives grâce à l'accélération des campagnes de vaccination. Cependant le contexte lié à la pandémie du Covid-19 a continué de légèrement perturber l'activité de crédit.

Les entrées en recouvrement sont restées en moyenne à un niveau inférieur ou égal à ceux connus avant la crise Covid-19 alors que les dispositifs de gestion du risque restaient dimensionnés de manière prudente.

En interne, la société DIAC a fait évoluer son organisation et ses processus de recouvrement pour ajuster ses moyens à l'activité. Les performances du recouvrement se sont améliorées.

De plus, en matière de politique d'octroi de crédit, les dispositifs 2020 ont été dans la plupart des cas reconduits. Ils ont visé à ajuster les critères d'acceptation de sorte à maintenir une qualité de crédit à la production compatible avec les exigences en matière d'appétit au risque. Ainsi, des mesures ciblées sur des secteurs d'activité ont été prises pour atténuer les effets de la crise et un grand nombre de nos systèmes d'acceptation (scores d'octroi, règles métiers, système anti-fraude) a été revu pour davantage tenir compte de la situation.

Enfin, à l'issue des deux derniers exercices marqués par la crise Covid-19, l'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fonds.

A fin décembre 2021, il n'y a plus de moratoires « Covid-19 », sur notre portefeuille Clientèle (hors concessionnaires) et sur l'activité financement Réseaux (concessionnaires), le montant des expositions ayant fait l'objet d'un report d'échéance non expirée est nul.

La société DIAC n'est pas concerné par l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE).

Projet de convergence des outils de provisionnement

La société DIAC a finalisé en 2021 son projet de convergence des outils de calculs du provisionnement pour le portefeuille de financement Réseaux et le portefeuille Clientèle.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de DIAC S.A sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

DIAC S.A applique le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié du Règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En outre, conformément à ce règlement, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné.

A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année.

Le 5 novembre 2021, l'ANC a modifié sa recommandation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ce texte introduit un choix de méthode pour la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté pour un montant maximal plafonné et au fait que le bénéficiaire soit présent lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Il s'agit principalement des Indemnités de Fin de de Carrière (IFC). La société Diac applique ce texte de manière anticipée au 31 décembre 2021. La méthode retenue est de répartir les droits à prestation à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation. Cette évolution constitue un changement de méthode comptable ayant pour effet une baisse des provisions de 6.7 M€ sur la période 2021 en contrepartie des capitaux propres (report à nouveau).

Les informations comparatives au titre de l'exercice 2020 n'ont été retraitées mais font l'objet d'une mention spécifique en note 18.

Les autres textes adoptés par l'Autorité de normes comptables et d'application en 2021 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de DIAC S.A.

B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés

Les crédits à la clientèle et au réseau figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
 - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
 - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à déchéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude....
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Les créances « Clientèle » sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 4 types de créances : saine, incidentée, douteuse et compromise, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

L'estimation des pertes à provisionner sur les créances incidentées se base exclusivement sur des méthodes statistiques. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est toujours généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash, ...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés

La société DIAC titre la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle et réseau. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;
- une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par la société DIAC pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 25 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1er jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de la société DIAC en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par la société DIAC.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de la société DIAC SA à la date de remise du bordereau de cession.

Les véhicules d'Emission

CARS Alliance Auto Loans France FCT MASTER

CARS Alliance Auto Loans France FCT V 2018 - 1

CARS Alliance DFP France (concernant le Crédit Réseau suite à la fusion de Cogéra)

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, la société DIAC continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre, la société DIAC perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement :

- aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds commun de titrisation assument le risque client de non recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les reversements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 25 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par la société DIAC au cours du mois M-1 minorée des reversements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de reversement, la société DIAC a constitué des gages-espèces en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de la société DIAC en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les parts B émises par les FCT et rachetées par la société DIAC.

La rémunération de la part résiduelle

Dans le but d'appréhender le résultat du FCT, la société DIAC a souscrit à la part résiduelle émise par le FCT. Celle-ci est comptabilisée à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez la société DIAC lors de son encaissement.

D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
 - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
 - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à déchéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude....
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2005-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les créances restructurées présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante, représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés, déprécie ces encours au-delà du niveau de la perte d'intérêts futurs.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée aux créances échues. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Ces créances sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées

La société DIAC titrise la grande majorité de son portefeuille d'encours de location avec option d'achat. Une distinction est effectuée entre les loyers d'une part, et la valeur résiduelle associée aux contrats d'autre part.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- La location avec option achat doit être consentie à une personne physique (hors personnel du groupe Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- La location avec option d'achat concerne un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Le loyer est fixe et à paiement mensuel ;
- La créance titrisée ne doit faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1er jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de la société DIAC en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par la société DIAC.

Les créances cédées figurent en diminution de l'actif du bilan (crédit-bail et location avec option d'achat) de la société DIAC à la date de remise du bordereau de cession.

Les Fonds Commun de Titrisation émetteurs

CARS Alliance Auto Leases France FCT MASTER

CARS Alliance Auto Leases France V 2020 - 1

CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, la société DIAC continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre la société DIAC perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement :

- aux loyers des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- aux montants de valeur résiduelle des contrats ;
- aux intérêts de retard et indemnités de résiliation;
- aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds commun de titrisation assument le risque client de non recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT. Elle est équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les versements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par la société DIAC au cours du mois M-1 minorée des versements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de versement, la société DIAC a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisées à l'actif de la société DIAC en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les parts B émises par les FCT et rachetées par la société DIAC.

F) Bonifications

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Sur le plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Sur le plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

G) Indemnités et intérêts de retard

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.

H) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, les autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

I) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 15 à 40 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 10 ans |
| - Logiciels informatiques acquis | 1 à 3 ans |

J) Primes de remboursement

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie.

K) Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Ces provisions ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêté.

Elles incluent également les provisions sur engagements de retraite.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

L) Engagements de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Concernant la répartition des droits à prestations et conformément à la mise à jour publiée en Novembre 2021 de la recommandation de l'ANC 2013-02, les engagements de retraite ont fait l'objet sur l'exercice 2021 d'une reprise de provision comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette reprise correspond à la reconnaissance des droits à prestations de la partie plafonnée des primes de retraite des salariés, reconnue sur les années de présence nécessaire au salarié pour obtenir cette prime lors de son départ à la retraite.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme.

M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

N) Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe RCI Banque, dans lequel la société DIAC est incluse. Les limites de contreparties sont allouées par Renault pour le Groupe RCI Banque consolidé et le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société.

Les règles de gestion du risque de contrepartie sur produits dérivés mises en place au niveau du groupe RCI Banque sont les suivantes :

- Le risque global de couverture encouru sur l'ensemble des produits dérivés inscrits au hors bilan, est mesuré selon une méthode interne forfaitaire. L'équivalent - crédit est calculé sur la base de coefficients de pondération liés au type d'instrument (3% par an pour les opérations libellées en une seule devise et 10% par an pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie. Enfin, toutes les contreparties sont considérées comme des risques identiques.
- Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur la méthode définie ci-dessus. Il tient compte en outre du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée par l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau long terme et court terme par les agences de rating et niveau de risque estimé du pays.

O) Informations géographiques et sectorielles

La société réalise ses opérations exclusivement sur le territoire français.

La société a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan et Dacia.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

P) Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Q) Consolidation

Le groupe DIAC S.A établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2021 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

La société Diac S.A est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe Rci Banque S.A
15, Rue d'Uzès – 75002 PARIS, FR95 306 523 358, eux-mêmes consolidés dans les comptes du Groupe Renault.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La guerre russo-ukrainienne déclenchée le 24 février 2022 étant intervenue entre la date de clôture et le 24 mars 2022, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes, constitue donc un événement postérieur au 31 décembre 2021 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021.

5. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Filiale de RCI Banque, Diac bénéficie de la politique financière prudente de sa maison mère et de son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité décrit ci-dessous :

Liquidité

Le groupe RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de durée. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.

- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.

- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.

- **Prix de transfert** : Le refinancement de Diac et des autres entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier de RCI Banque et sont utilisés par Diac pour la construction de sa tarification.

- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

En 2021, le contexte lié à la pandémie du COVID-19 a continué de perturber l'activité de crédit, notamment à cause des périodes de confinement. Ainsi, dans la continuité de 2020, en interne, la société Diac a fait évoluer son organisation et ses processus de recouvrement pour ajuster ses moyens à l'activité.

Une attention particulière a été portée sur les pratiques et ressources de recouvrement. En conséquence, il a été organisé et planifié la fin des reports d'échéance dans tous les pays pour accompagner nos clients dans la poursuite du paiement de leur échéances de crédit et les aider à traverser cette période difficile.

De plus, en matière de politique d'octroi de crédit, les dispositifs 2020 ont été dans la plupart des cas reconduits. Ils ont visé, compte tenu du contexte économique et sanitaire, à ajuster les critères d'acceptation de sorte à maintenir une qualité de crédit à la production compatible avec les exigences en matière d'appétit au risque. Ainsi, des mesures ciblées sur des secteurs d'activité ont été prises pour atténuer les effets de la crise et un grand nombre de nos systèmes d'acceptation (scores d'octroi, règles métiers, système anti-fraude) a été revu pour davantage tenir compte de la situation.

Le groupe conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de profitabilité.

Rentabilité

La société DIAC prend en compte la revue régulière des coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels. Le comité de gestion de la société DIAC suit également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité.

Environnement macroéconomique

Le recul de la pandémie de coronavirus en Europe et aux États-Unis a permis aux gouvernements de rétablir une activité économique proche de la normale en 2021. Alimentée par une flambée des prix de l'énergie et des tensions sur la chaîne d'approvisionnement, l'inflation a été au centre des préoccupations des investisseurs depuis septembre. Les chiffres d'inflation atteignent leur plus haut niveau depuis 10 ans dans la zone euro (+4,9% en rythme annualisé sur Novembre, après des hausses de 1,8% et 2,8% respectivement sur le deuxième et le troisième trimestre), et entraînent une remontée des taux d'intérêts à long terme.

La croissance de l'activité économique mondiale se ralentit en raison notamment des goulets d'étranglement persistants au niveau de l'offre. Le ralentissement de la dynamique de la croissance reflète aussi une normalisation par rapport au rebond post-COVID-19, au fur et à mesure que les effets de base liés aux réouvertures s'atténuent et que les mesures de soutien se réduisent.

5. REFINANCEMENT

La société DIAC se finance auprès du groupe RCI Banque. Ses besoins de liquidité sont suivis et assurés par le groupe.

6. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Créances à vue sur établissements de crédit	167 745	157 650
Comptes ordinaires débiteurs	167 745	157 650
Créances à terme sur établissements de crédit	3 900 353	3 753 340
Comptes et prêts à terme	3 899 436	3 752 514
Créances rattachées	917	826
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	4 068 098	3 910 990
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>3 900 353</i>	<i>3 766 640</i>

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

Ventilation par durées résiduelles	12/2021	12/2020
Inférieur à 3 mois	1 100 161	1 227 376
De 3 à 12 mois	803 900	480 900
De 1 à 5 ans	2 164 037	2 202 714
Supérieur à 5 ans		
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	4 068 098	3 910 990

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

Note 2 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Crédits non douteux à la clientèle	2 449 664	3 184 252
Encours de crédit affecté non titrisé	716 228	694 490
Encours Carte et prêts personnels revolving	41 908	44 814
Encours sur financement stock réseaux	1 579 438	2 318 929
Encours sur financement d'exploitation	129 788	149 532
Créances rattachées sur contrats non douteux	1 850	2 673
Provisions sur créances impayées	(19 548)	(26 186)
Crédits douteux à la clientèle	40 242	49 307
Créances rattachées sur contrats douteux	32	72
Créances sur contrats douteux	33 815	7 797
Provisions sur contrats douteux	(13 347)	(4 054)
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	314	481
Créances sur contrats douteux compromis	79 365	97 636
Provisions sur contrats douteux compromis	(59 937)	(52 625)
Concours divers	401 856	421 676
Prêts au personnel	177	160
Créances commerciales	93 012	101 518
Prêts à la clientèle financière	300 822	307 921
Autres concours à la clientèle	6 612	3 362
Valeurs non imputées	657	8 127
Créances rattachées sur concours divers	117	507
Créances douteuses sur concours divers	459	81
Comptes ordinaires	63 302	50 721
Comptes ordinaires sains	62 169	50 340
Comptes ordinaires douteux	765	7
Provisions sur comptes ordinaires		(6)
Comptes ordinaires douteux compromis	368	382
Provisions sur comptes ordinaires douteux compromis		(2)
Étalements	(291)	(4 739)
Etalement des bonifications	(19 676)	(23 263)
Etalement des frais de dossier reçus	(3 242)	(6 881)
Etalement des commissions versées	6 065	3 763
Etalement des autres charges versées	16 562	21 642
Total net des créances sur la clientèle (*)	2 954 773	3 701 217
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>292 360</i>	<i>815 280</i>

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Diac aux FCT.

Ventilation par durées résiduelles	12/2021	12/2020
Inférieur à 3 mois	1 296 412	2 105 096
De 3 à 12 mois	1 141 135	1 147 999
De 1 à 5 ans	503 738	437 118
Supérieur à 5 ans	13 488	11 004
Total net des créances sur la clientèle	2 954 773	3 701 217

Ventilation par secteurs d'activité	12/2021	12/2020
Financement clientèle	887 058	880 457
Valeur brute des encours	964 252	941 549
Dépréciation des encours	(77 194)	(61 092)
Financement réseaux	1 962 027	2 733 956
Valeur brute des encours	1 977 665	2 755 729
Dépréciation des encours	(15 638)	(21 773)
Autres créances sur la clientèle	105 688	86 804
Valeur brute des encours	105 688	86 812
Dépréciation des encours		(8)
Total net des créances sur la clientèle	2 954 773	3 701 217

Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Titres de placement	467 061	311 959
Titres à revenu fixe	466 705	311 705
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	356	254
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	467 061	311 959

Dans le cadre de ses titrisations, la société Diac a souscrit :

- les titres Class B non notés émis par le FCT Master Cars Alliance Auto Loans France,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France V2018-1,
- les titres Class B non notés émis par le CARS Alliance Auto Leases France FCT Master,
- les titres Class C non notés émis par le CARS Alliance Auto Leases France V 2020 – 1,
- les titres Class A non notés et les titres de Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER.

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mai-12	octobre-20	avril-18	juillet-13	octobre-20	mars-21
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master	Cars Alliance Auto Loans France V2018-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2020-1	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master VR
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (loyer)	LOA automobiles (valeurs résiduelles)
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-21	Class A Notation AAA 1 125 600	Class A Notation AAA 609 800	Class A Notation AAA 97 721	Class A Notation AA 1 000 000	Class A Notation AAA 950 000	Class A Non notées 150 000
	Class B Non notées 172 500	Class B Non notées 75 700	Class B Notation AA 22 800		Class B Notation AA 41 500	Class B Non notées 127 900
Montant (en Keur) des titres souscrits			Class C Non notées 38 105		Class C Non notées 52 500	

Note 4 : Participations et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Valeurs brutes des titres		56
Autres titres détenus à long terme non cotés		56
Total des participations et autres titres détenus à long terme		56

La société Diac a cédé ses titres Bpifrance.

Note 5 : Parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Parts dans les entreprises liées non cotées	81 387	81 387
Total des parts dans les entreprises liées	81 387	81 387

La société Diac détient 100% de la société Diac Location.

Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Immobilisations brutes	8 068 314	7 680 592
Amortissements	(3 636 537)	(3 552 517)
Loyers échus	11 931	15 774
Provisions sur créances impayées	(28)	(137)
Créances rattachées	100 281	99 990
Encours Crédit Bail et location avec option d'achat titrisés	(2 043 864)	(1 659 682)
Loyers douteux	4 083	4 323
Provisions sur loyers douteux	(3 004)	(869)
Loyers douteux compromis	58 190	55 497
Provisions sur loyers douteux compromis	(57 529)	(45 869)
Etalement des bonifications	(16 199)	(29 807)
Etalement des commissions versées	12 530	10 747
Etalement des autres charges versées	19 383	54 083
Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)	2 517 551	2 632 125
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>10 808</i>	<i>(8 853)</i>

Le montant de la réserve latente brute des immobilisations données en location (différence de valorisation des encours financiers par rapport à celle des immobilisations nettes) s'établit à 1 255,6 Meur au 31 décembre 2020 et à 1 305,9 Meur au 31 décembre 2021.

Note 7 : Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Valeur brute des immobilisations incorporelles	24 541	23 618
Concessions, brevet et droits similaires	23 300	22 377
Autres immobilisations incorporelles	1 241	1 241
Amortissements des immobilisations incorporelles	(22 520)	(21 534)
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(22 002)	(21 029)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(518)	(505)
Total des immobilisations incorporelles	2 021	2 084

Note 8 : Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Valeur brute des immobilisations corporelles	77 872	75 711
Terrains	2 091	2 091
Constructions	17 607	17 607
Installations générales, AA des constructions	9 976	9 772
Installations générales, AA divers	15 130	14 479
Matériel et mobilier de bureau	4 439	4 398
Matériel et mobilier informatique	28 629	27 364
Amortissements des immobilisations corporelles	(64 289)	(59 469)
Amortissements sur constructions	(16 354)	(16 191)
Amortissements sur installations générales, AA des constructions	(9 559)	(9 507)
Amortissements sur installations générales, AA divers	(10 777)	(9 543)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(4 138)	(4 020)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(23 461)	(20 208)
Total des immobilisations corporelles	13 583	16 242

Note 9 : Autres actifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Etat	18 737	17 620
Créances sociales	689	788
Débiteurs divers	35 239	36 235
Créances rattachées sur débiteurs divers	140 182	64 279
Total des autres actifs	194 847	118 922

Note 10 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Charges à répartir sur frais et primes d'émission des emprunts	3 679	3 327
Charges constatées d'avance	1 060	1 985
Produits à recevoir sur swaps ou IFT	129	150
Autres produits à recevoir	1 155	555
Valeurs à l'encaissement	107 209	133 713
Autres comptes de régularisation actif	734	735
Total des comptes de régularisation	113 966	140 465

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Dettes à vue sur établissements de crédit	397 644	6 384
Comptes ordinaires créditeurs	397 143	6 112
Dettes rattachées	501	272
Créances à terme sur établissements de crédit	8 723 684	9 486 970
Comptes et emprunts à terme	8 683 000	9 441 000
Dettes rattachées	40 684	45 970
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	9 121 328	9 493 354
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>9 025 770</i>	<i>9 491 505</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2021	12/2020
Inférieur à 3 mois	2 327 045	3 474 033
De 3 à 12 mois	2 311 293	2 416 081
De 1 à 5 ans	4 482 990	3 603 240
Supérieur à 5 ans		
Total des dettes envers les établissements de crédit	9 121 328	9 493 354

Note 12 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	43 172	43 795
Comptes ordinaires créditeurs	37 829	37 959
Acomptes et autres sommes dues	4 690	4 869
Dettes rattachées	653	967
Total des opérations avec la clientèle	43 172	43 795

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Note 13 : Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Dettes représentées par un titre	170 206	128 048
Titres de créances négociables	170 206	128 048
Total des dettes représentées par un titre	170 206	128 048

Ventilation par durées résiduelles	12/2021	12/2020
Inférieur à 3 mois	85 026	128 048
De 3 à 12 mois	85 180	
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans		
Total des dettes représentées par un titre	170 206	128 048

Note 14 : Autres passifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Etat	23 352	20 539
Fourn d'immos	5 053	4 373
Dettes sociales	79 516	75 792
Créditeurs divers	14 020	110 062
Dettes rattachées sur créditeurs divers	53 135	94 133
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et assimilées	66	166
Total des autres passifs	175 142	305 065

Note 15 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	9 717	13 464
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et assimilées	247 944	274 406
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	16 393	13 710
Autres charges à payer	45 877	38 242
Autres comptes de régularisation passif	154	29 492
Total des comptes de régularisation	320 085	369 314

Note 16 : Provisions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2021
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	265	104 571	(157)		(1)	104 678
Engagements par signature	265	156	(157)		(1)	263
Autres risques et charges		104 415				104 415
Provisions sur opérations non bancaires	40 598	10 727	(10 522)	(5 609)	(6 677)	28 517
Engagements de retraite	27 416	9 397	(9 024)		(6 677)	21 112
Plans sociaux et de restructuration	10 661			(5 359)		5 302
Autres litiges avec le personnel	599	1 330	(1 274)	(130)		525
Autres risques et charges	1 922		(224)	(120)		1 578
Total des provisions	40 863	115 298	(10 679)	(5 609)	(6 678)	133 195

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Une provision de restructuration constituée en 2020 au titre du plan de dispense d'activité pour 10 661 K€ a été utilisée à hauteur de 5 302 KE sur l'exercice 2021. Il s'agit d'une provision pour plan social (départ anticipé pour retraite).

Dans les autres provisions pour risques et charges sur opérations bancaires, une provision spéciale d'un montant de 104 415 K€ est comptabilisée en miroir du profit constaté au moment de la première cession de contrats au FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER. Le montant de cette provision correspond à la valeur nette comptable des valeurs résiduelles titrisées à la date de première cession de contrats au FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER. La provision est reprise en fonction de l'amortissement des encours de référence et du débouclage de contrats, que le client exerce ou non son option d'achat.

Note 16.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecart actuariel	Provision au bilan
Solde au 31 décembre 2019	41 211	0	41 211	(13 304)	27 907
Charge nette de l'exercice 2020	2 562		2 562		2 562
Prestations et contributions payées	(3 053)		(3 053)		(3 053)
Ecart actuariel	221		221	(221)	
Solde au 31 décembre 2020	40 941	0	40 941	(13 525)	27 416
Variation de l'exercice 2021	(3 957)		(3 957)		(3 957)
Prestations et contributions payées	(2 347)		(2 347)		(2 347)
Ecart actuariel	(2 298)		(2 298)	2 298	
Solde au 31 décembre 2021	32 339	0	32 339	(11 227)	21 112

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2021	12/2020
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	1,82%	2,20%
Taux d'actualisation financière	0,92%	0,60%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	6,48%	5,75%

Note 16.2 : Provisions sur opérations bancaires

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2021
Dépréciation	129 748	143 714	(120 069)		153 393
Opérations avec la clientèle	129 748	143 714	(120 069)		153 393
Provisions sur opérations bancaires	265	104 571	(157)	(1)	104 678
Engagements par signature	265	156	(157)	(1)	263
Autres risques et charges		104 415			104 415
Total	130 013	248 285	(120 226)	(1)	258 071

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Les dépréciations d'opérations avec la clientèle afférentes à des encours douteux sont de 16 351 K€, les provisions afférentes à des encours compromis sont de 117 466 K€.

Note 17 : Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Titres participatifs	9 188	9 188
Dettes rattachées sur titres participatifs	127	127
Total des dettes subordonnées	9 315	9 315

Ventilation par durées résiduelles	12/2021	12/2020
Inférieur à 3 mois		
De 3 à 12 mois	127	127
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	9 188	9 188
Total des dettes subordonnées	9 315	9 315

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

L'emprunt est perpétuel.

Note 18 : Capitaux propres

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	Affectation Résultat 2020	Variation 2021	12/2021
Capital souscrit	415 101			415 101
Réserve légale	6 100	35 410		41 510
Report à nouveau	(618)	1 162	6 677	7 221
Résultat de l'exercice	105 112	(105 112)	(22 986)	(22 986)
Total des capitaux propres	525 695	(68 540)	(16 309)	440 846

Le capital est constitué de 96 535 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4,30 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

La variation de 6 677 K€ dans le report à nouveau correspond à l'impact du changement de méthode induit par la modification de la recommandation de l'ANC du 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Note 19 : Engagements donnés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Engagements de financement	836 756	544 671
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	834 359	542 783
Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle	2 397	1 888
Engagements de garantie	67	67
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	67	67
Autres engagements donnés	480 863	685 570
Valeurs affectées en garantie	480 863	685 570
Total des engagements donnés (*)	1 317 686	1 230 308
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>67</i>	<i>67</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2021	12/2020
Inférieur à 3 mois	1 315 439	1 228 607
De 3 à 12 mois	67	
De 1 à 5 ans		67
Supérieur à 5 ans	2 180	1 634
Total des engagements donnés	1 317 686	1 230 308

Note 20 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Engagements de garantie	4 220 720	3 844 196
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	10 489	11 669
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	553 473	531 554
Gages et autres sûretés réelles reçus de la clientèle	2 050	2 050
Engagement de reprise des véhicules loués	3 654 708	3 298 923
Total des engagements reçus (*)	4 220 720	3 844 196
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1 466 571</i>	<i>1 324 432</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2021	12/2020
Inférieur à 3 mois	1 239 195	1 022 015
De 3 à 12 mois	1 238 178	1 042 103
De 1 à 5 ans	1 743 347	1 780 078
Supérieur à 5 ans		
Total des engagements reçus	4 220 720	3 844 196

Note 21 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/21	Juste valeur 12/21
Couverture du risque de taux					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux		1 112 022		1 112 022	
Ventes (Prêts) de swaps de taux		1 112 022		1 112 022	

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/20	Juste valeur 12/20
Couverture du risque de taux					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux		1 290 214		1 290 214	
Ventes (Prêts) de swaps de taux		1 290 214		1 290 214	

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

Note 22 : Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	29 967	14 600
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	91 596	129 728
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 321	4 741
Intérêts et produits sur autres opérations	3 747	1 120
Total des intérêts et produits assimilés	136 631	150 189

Note 23 : Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(108 333)	(125 322)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(11 413)	(16 684)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 712)	(1 123)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(601)	(601)
Total des intérêts et charges assimilées	(124 059)	(143 730)

Note 24 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	2 244 744	2 179 320
Loyers	1 423 352	1 721 652
Intérêts de retard	1 258	1 242
Plus-values sur cession immobilisations	820 788	457 452
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(1 530)	(1 605)
Reprises de provisions	903	893
Dotations aux provisions	(27)	(314)
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	(2 074 833)	(1 961 539)
Dotations aux amortissements	(1 913 203)	(1 817 565)
Reprises d'amortissements	151	82
Etalement des commissions et autres charges versées	(15 381)	(99 765)
Moins-values sur cession immobilisations	(136 908)	(33 257)
Autres charges	(9 492)	(11 034)
Total sur opérations de crédit bail et assimilées	169 911	217 781

La société DIAC cède ses créances au profit du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER pour la valeur de son capital restant dû, c'est-à-dire la valeur financière du contrat comprenant son amortissement financier calculé selon l'échéancier client, sur la durée du contrat, sur une base hors valeur résiduelle. La valeur de l'actif au bilan social de Diac est calculée selon un amortissement linéaire sur la base de la valeur brute du contrat y compris valeur résiduelle.

La plus-value réalisée correspond à la différence entre l'amortissement social et l'amortissement financier calculée pour chaque contrat titrisé, pour sa partie loyer et pour sa valeur résiduelle.

Note 25 : Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Revenus du portefeuille de placement	172 214	131 450
Revenus des titres détenus à long terme	2	1
Total des revenus des titres à revenu variable	172 216	131 451

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

Note 26 : Commissions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Commissions (Produits)	19 783	9 737
Commissions clientèles	52	36
Commissions titres	19 645	9 608
Commissions autres	86	93
Commissions (Charges)	(1 444)	(635)
Commissions autres	(1 444)	(635)
Total des commissions	18 339	9 102

Note 27 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4 296	3 013
Opérations de change	51	(60)
Opérations de taux	4 245	3 073
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	247	
Gains ou perte sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées	247	
Total des gains ou perte sur opérations financières	4 543	3 013

Note 28 : Autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Autres produits d'exploitation bancaire	176 495	165 955
Produits des prestations accessoires aux contrats de financement	144 899	134 827
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	30 296	30 341
Autres produits d'exploitation bancaire	1 300	787
Autres produits d'exploitation	2 380	2 092
Produits des prestations des activités de service	2 077	2 091
Autres produits d'exploitation	303	1
Total des autres produits d'exploitation	178 875	168 047

Note 29 : Autres charges d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Autres charges d'exploitation bancaire	(34 635)	(27 977)
Charges des prestations accessoires aux contrats de financement	(23 974)	(21 152)
Opérations faites en commun	(1 006)	(1 222)
Autres charges d'exploitation bancaire	(9 775)	(5 603)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire	120	
Autres charges d'exploitation	(17)	
Autres charges d'exploitation	(17)	
Total des autres charges d'exploitation	(34 652)	(27 977)

Note 30 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Frais de personnel	(65 168)	(64 225)
Salaires et traitements	(99 121)	(92 539)
Charges sociales sur retraites	(11 757)	(10 324)
Autres charges sociales	(39 351)	(38 996)
Participation des salariés	(3 887)	(5 430)
Intéressement des salariés	(1 583)	(1 437)
Refacturation des frais de personnel	85 172	88 460
Autres frais de personnel	5 359	(3 959)
Autres frais administratifs	(281 879)	(243 307)
Impôts et taxes	(24 340)	(17 023)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(79 342)	(70 671)
Commissions non étalables versées au réseau commercial	(218 572)	(200 458)
Variation des provisions sur autres frais administratif	74	751
Refacturation des frais administratifs	40 301	44 094
Total des autres charges générales d'exploitation (*)	(347 047)	(307 532)
<i>(*) dont honoraires de commissariat aux comptes</i>	<i>(263)</i>	<i>(237)</i>

Effectif moyen	12/2021	12/2020
Employés		
Agents de maîtrise	530	640
Cadres	926	807
Contrats à durée déterminée	4	2
Total	1 460	1 448

Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Coût du risque sur opérations de location	(55 767)	(6 533)
Dotations aux provisions	(62 704)	(8 205)
Reprises de provisions	48 142	2 196
Abandons de créances	(54 583)	(14 177)
Récupérations sur créances amorties	13 378	13 653
Coût du risque sur opérations de crédit	(102 887)	(82 676)
Dotations aux provisions	(78 922)	(32 063)
Reprises de provisions	67 966	30 897
Abandons de créances	(93 509)	(83 913)
Récupérations sur créances amorties	1 578	2 403
Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle	25	54
Dotations aux provisions	(21)	(76)
Reprises de provisions	29	80
Abandons de créances	(38)	(50)
Récupérations sur créances amorties	55	100
Coût du risque sur autres opérations	1	36
Dotations aux provisions	(156)	(159)
Reprises de provisions	157	195
Total du coût du risque	(158 628)	(89 119)

Note 32 : Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible en France au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

Note 33 : Résultat par secteurs d'activité

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2021	12/2020
Financement Clientèle		
Produit net bancaire	413 329	405 274
Résultat brut d'exploitation	107 239	137 026
Résultat d'exploitation	5 229	95 630
Résultat courant avant impôt	5 229	95 630
Financement Réseaux		
Produit net bancaire	108 473	102 601
Résultat brut d'exploitation	61 710	57 295
Résultat d'exploitation	5 092	9 572
Résultat courant avant impôt	5 092	9 572
Autres activités		
Produit net bancaire	2	1
Résultat brut d'exploitation	2	1
Résultat d'exploitation	2	1
Résultat courant avant impôt	2	1
Toutes activités		
Produit net bancaire	521 804	507 876
Résultat brut d'exploitation	168 951	194 322
Résultat d'exploitation	10 323	105 203
Résultat courant avant impôt	10 323	105 203

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et des participation

(En milliers d'euros)

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
Filiales détenues à + de 50% Diac Location SA 14, avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le Grand	France	29 241	885 161	100,00%	(10 447)

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	81 347				40	0
Valeur comptable nette des titres détenus	81 347				40	0
Prêts et avances consentis par la société						
Cautions et avals donnés par la société						
Dividendes encaissés par la société						1



**HONORAIRES
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

31 Décembre 2021

Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes

<i>Au titre de l'exercice 2021</i>	KPMG		MAZARS	
<i>montants en milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
Mission de certification des comptes	174,0	100%	181,0	100%
- DIAC S.A.	110,0	63%	117,0	63%
- filiales intégrées globalement	64,0	37%	64,0	37%
Services autres que la certification des comptes	22,0	100%	22,0	100%
- DIAC S.A.	18,0	82%	18,0	82%
- filiales intégrées globalement	4,0	18%	4,0	18%
Total	196,0		203,0	

<i>Au titre de l'exercice 2020</i>	KPMG		MAZARS	
<i>montants en milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
Mission de certification des comptes	173,6	100%	181,0	100%
- DIAC S.A.	110,0	63%	117,0	65%
- filiales intégrées globalement	63,6	37%	64,0	35%
Services autres que la certification des comptes	2,0	100%	2,0	100%
- DIAC S.A.	2,0	100%	2,0	100%
- filiales intégrées globalement	0,0	0%	0,0	0%
Total	175,6		183,0	